35¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 63 JANVIER 1964 NOUVELLE SÉRIE

LES RELATIONS QUÉBEC - OTTAWA

SOMMAIRE

XVe année, No 63
janvier 1964

revue mensuelle

Comité de rédaction

Co-directeurs :
Jean Pellerin
Pierre Vallières

Secrétaires de la rédaction :
J.-Claude Paquet
Jean Paré

•

Editeur et propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Rédaction et administration :
3411, rue Saint-Denis
Montréal 18 — VI. 9-2228

Service des abonnements :

Cité Libre
C.P. 10 — Montréal 34
LA. 6-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 525-3424

Vente d'anciens numéros :
Pierre Tanguay, archiviste
661 rue Stuart, Montréal 8

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



Visage anonyme de la haine

LA MORT DE KENNEDY

par Jean PELLERIN

« Le monde est fatigué de la haine. »
Mahatma Gandhi

NE pleurez pas sur Kennedy, mais pleurez sur l'Amérique !

C'est là la réflexion lapidaire que fit un inconnu de Dallas à un reporter, le soir de l'incroyable drame. Le lendemain, à Rome, le pape Paul VI ne dissimulait pas ses alarmes. Il affirmait que l'assassinat du président des Etats-Unis démontrait « dans quelle mesure la haine et le mal sont encore de ce monde, et comment l'ordre et la paix sont encore menacés ».

La haine est vieille comme le monde. Eternelle et désolante grimace de l'ignorance, elle a sévi surtout aux grandes époques de transformations sociales. Haine de Rome envers le Christianisme ; haine de la chrétienté d'Europe envers l'Islam ; haine de la féodalité envers la monarchie absolue ; haine d'une noblesse déchue envers une bourgeoisie naissante ; haine de la petite bourgeoisie nazie envers les Juifs et la grande bourgeoisie européenne; haine enfin de la grande bourgeoisie contemporaine envers le prolétariat socialiste et communiste.

A ces haines issues d'antagonismes idéologiques, s'ajoutent celles — plus aigres encore — des nations et des races. Haine des colonisateurs envers les colonisés récalcitrants ; haines des Blancs envers les Noirs et les Jaunes ; haine des Juifs, des Musulmans, des Chinois, des Anglo-Saxons, des Allemands, des Russes, et — puisque personne n'y échappe — haine larvée des Canadiens et des Canadiens . . .

Toutes ces haines, et d'autres plus subtiles encore, enveloppent notre planète. Elles s'intensifient d'une façon inquiétante en Amérique.

De son lit d'hôpital, le gouverneur du Texas, M. John Connally, victime d'une balle probablement destinée à son hôte illustre, ne craignait pas d'affirmer le 28 novembre dernier que « peut-être, par sa mort, le président Kennedy aurait été appelé à accomplir ce qu'il ne pouvait réussir de son vivant, à savoir : secouer et impressionner une nation, son peuple et le monde en lui faisant toucher du doigt la menace qui pèse sur son pays du fait de la croissance cancéreuse de l'extrémisme . . . » Et M. Connally d'ajouter : « La genèse de notre auto-destruction — si jamais nous sommes appelés à être détruits — c'est dans cet extrémisme qu'il faut la retracer. »

La haine : fille de l'ignorance

L'extrémisme, générateur de violence, découle, à n'en pas douter, de l'ignorance, ou pour être plus précis, de l'impuissance où se trouvent certaines personnes et certains groupes de saisir le jeu complexe des causes qui déterminent la mise en mouvement des forces de l'évolution historique.

On n'a sans doute pas idée du nombre effarant de gens qui ne comprennent absolument rien aux profondes et irrésistibles transformations sociales qui s'opèrent présentement dans le monde. Aux yeux de ces gens, tout paraît catastrophique. Ils voient partout des machinations diaboliques, et ils sont prêts, pour un oui ou pour un non, à voir éclater à droite et à gauche des engins nucléaires — engins que puérilement ils jugent aptes à assurer le maintien de l'immobilisme dont ils tirent profit. C'est ainsi qu'aux problèmes qu'ont posés et que posent encore la Corée, l'Indochine, le Viet-nam, Cuba, Berlin, la Chine, ils ne trouvent qu'une solution : « Give them the bomb », lâchez la bombe et qu'on n'en parle plus !

Le président Kennedy eut à faire face à cette meute au visage anonyme. Il le fit avec courage et compétence, s'ingéniant à démontrer à quel point il est devenu impossible de freiner par les armes une évolution historique ayant tous les caractères d'une force de la nature. John Kennedy avait certes ses limites, mais c'était un esprit droit ; on pourrait même dire que c'était un pur qui avait une confiance peut-être téméraire dans les forces du bon sens et de la raison. C'était un libéral, de beaucoup en avance sur la moyenne de ses compatriotes. Durant ses trois années au pouvoir, il a réussi à dompter une fort rétive machine de guerre : le Pentagone, et il a su donner le vigoureux coup de barre qui a engagé son grand pays sur les sentiers de la collaboration internationale et de la coexistence. Sans céder à la grandiloquence, on peut dire que le disparu avait bel et bien commencé à bâtir la paix d'un monde nouveau.

La Haine contre la Paix

Hélas, la haine n'écoute pas la raison. Aussi, le Daily Miror *de Londres affirme sans ambages qu'« avec son fusil, le meurtrier de John Fitzgerald Kennedy visait, sans le savoir, la paix du monde ».*

On a envie de protester pour dire que c'est là schématiser un peu fort. Et pourtant . . .

La paix du monde, pour Kennedy, qu'était-ce donc, sinon une certaine attitude qui commençait à se traduire en initiatives concrètes de la part de l'Administration américaine ? Sur le plan international : efforts réels en vue d'instaurer une politique de désarmement et de coexistence — politique qu'annonçaient déjà le règlement de la crise cubaine, le Traité de Moscou et les projets d'accords commerciaux avec l'URSS. Sur le plan domestique : efforts généreux — sinon efficaces — pour amorcer une solution au difficile problème du chômage, et surtout, détermination ferme d'assurer un minimum de droits civils aux Noirs. Pour Kennedy, ces initiatives étaient à la base d'une paix durable dans son pays et dans le reste du monde. Mais les extrémistes ne se sont jamais donné la peine de voir les choses du même oeil.

Une minorité hystérique

On sait toute l'amertume et tout le vitriol que les initiatives du président assassiné ont fait se déverser sur une masse gavée de superlatifs ronflants. Les grands ténors des mass media *— porte-parole obligés des tout puissants groupes de pression — ont presque tous ajusté leur tir de manière à discréditer le « jeune » et trop « progressiste » homme d'Etat. Ils ont cherché à ranimer de leurs cendres les phantasmes de feu le sénateur McCarthy. Ce fut là plus qu'un jeu d'opposition partisane, puisque plusieurs lieutenants de M. Kennedy lui-même ont cru bon de participer à cette nouvelle et subtile chasse aux sorcières.*

Dans plusieurs régions du Sud et de l'Ouest américain, les esprits ont été chauffés à blanc. Le général Walker, la John Birch Society, le Klu Klux Klan, la faction républicaine que dirige Barry Goldwater : tous ces groupes ont mené et mènent encore leur petite croisade, s'ingéniant à présenter les faits les plus insignifiants sous l'angle le plus alarmiste. Ces groupes extrémistes ne chôment pas. Ils abattent une effrayante besogne, et font mouche à tel point que Le Monde *ne craignait pas d'écrire, le 23 novembre dernier, que « certaines caractéristiques de la vie américaine sont mises en question : l'animosité entre races, la*

tolérance pour la violence, l'énorme publicité donnée aux accusations les plus fantastiques et les plus dépourvues de fondement . . . »

La « Corrupt Society »

C'est à n'en pas douter à cause de cet activisme incessant, et à cause surtout de la publicité complaisante dont il bénéficie de la part d'une presse vendue, que les extrémistes pullulent un peu partout dans le monde : extrémisme des fascistes, des racistes, des colonialistes, des nationalistes, des intégristes, des nihilistes, de la simple pègre. La haine couve, bien sûr, à Moscou, à Pékin, au Caire et à la Havane; mais elle couve aussi à Paris, à Bonn, à Johannesburg, à Washington et . . . à Ottawa. L'homme devient de plus en plus un loup pour l'homme. La corruption — et c'est un essayiste américain[1] qui en faisait récemment l'affligeante démonstration — envahit les gouvernements, les affaires, la jurisprudence, les professions, la presse, la police et les églises. Les meilleurs n'y échappent pas. Comment s'étonner après cela de voir que les faibles — les illuminés et les maniaques — se croient justifiés de faire la pluie et le beau temps.

La lie de la société surnage ; elle surnage même d'une façon navrante aux Etats-Unis — un pays qu'on avait cru imperméable aux vices des sociétés décadentes.

Au Mississippi, c'est une horde étudiante qui menace de lyncher John Meredith, le premier Noir à s'inscrire à l'université Ole Miss. A Birmingham, c'est le tristement célèbre « Bull » Connor, le chef de police, qui lâche ses chiens aux trousses de manifestants noirs. A Jackson, c'est un inconnu qui abat à bout portant Medgar Evers, un leader intégrationniste. En Alabama, ce sont des déments qui lancent une bombe dans un temple et qui causent ainsi la mort de quatre fillettes. Au Texas, c'est un paranoïaque qui, du haut d'une fenêtre, vise et tue le président des Etats-Unis.

Les raisins de la colère

Scott Young du Globe & Mail *de Toronto affirme qu'à Dallas — la ville du ténébreux général Walker — on pouvait lire, ce vendredi, 22 novembre 1963, un placard ainsi rédigé : « I hold John F. Kennedy in utter contempt » (je méprise profondément John F. Kennedy).*

Quelques jours avant la visite du président, des circulaires avaient été distribuées dans la ville. Ces circulaires dénonçaient ni plus ni moins Kennedy comme étant un « communiste ».

Dans une école de Dallas, lorsque la nouvelle de l'assassinat du président a été diffusée par le système de haut-parleurs, certains écoliers se sont rendus en récréation en criant : « nous sommes libres ». C'est le Révérend William Holmes, un pasteur méthodiste, qui a rapporté le fait au cours d'une entrevue télévisée à la NBC.

Jack Ruby, l'assassin du présumé meurtrier de Kennedy, fait figure de héros aux yeux de plusieurs de ses compatriotes du Sud et de l'Ouest. Il a reçu des centaines de lettres de félicitations. On lui sait gré de son geste. Etrange idée qui consiste à croire qu'un vulgaire assassin, en supprimant le « présumé » meurtrier du président, a par le fait même réhabilité l'honneur de sa ville et du pays. Ceci en dit long sur le peu d'estime qu'ont certaines gens pour le droit et la justice.

D'ailleurs, il serait un peu naïf de s'étonner de voir que tout ceci peut se produire au Texas, un Etat qui, selon le Daily Mail, *enregistre un homicide tous les huit heures — un Etat faisant partie d'un pays où « les fusils sont vendus et achetés comme de simples boîtes de petits pois ».*

L'impuissance des faibles

Certes, il ne faut pas exagérer. Les crimes de la réaction américaine ne sont pas plus bêtes que ceux de la réaction nazie en Europe, britannique en Inde, française en Algérie, belge au Congo, portugaise en Angola ou afrikander en Afrique-Sud. Tous ces fanatismes n'ont fait que traduire l'impuissance désespérée de certaines minorités activistes, face à un processus irrésistible d'évolution sociale. Ils constituent l'aboutissement logique d'un aveuglement irrationnel. Comme l'écrivait Life *(citant le gouverneur de la Georgie) dans son numéro du 6 décembre dernier, « les fanatiques d'aujourd'hui représentent l'excroissance du faux endoctrinement d'hier ». Ils distillent la haine. Après avoir ensanglanté l'Europe, l'Asie et l'Afrique, voici que « la haine et la mauvaise foi — et c'est le juge Earl Warren qui le signale — sont en train de s'infiltrer dans les veines de la vie américaine ».*

Comment se fait-il qu'une pareille chose arrive aux Etats-Unis — the land of liberty ? *Serait-ce qu'on s'est un peu trop gargarisé de paroles ? Serait-ce que les trompettes de la propagande ont fini par faire taire la voix de la justice et de la raison ? Serait-ce enfin — ainsi que le déplorent maints observateurs — que la société américaine est à ce point mal informée que la voilà désormais en danger de sombrer dans la violence — vice caractéristique des communautés sous-développées sur le plan de l'information ?*

Un certain silence

La liberté et la justice sont certes des acquis précieux, mais c'est par des actes qu'on les cultive et qu'on les conserve. Le président Kennedy, s'il avait survécu à sa tournée texane, aurait prononcé une allocution à l'occasion de la « Thanksgiving ». Dans cette allocution, il aurait dit :

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

par S. G. CERIGO

Les dessous du "fédéralisme coopératif"

LE premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, est revenu de la conférence fédérale-provinciale de novembre dernier avec seulement $42,716,000 des $150 millions qu'il réclamait. Pour obtenir $150 millions, M. Lesage a fait valoir deux revendications distinctes, à savoir :

1) élargissement des champs de la fiscalité « directe » alloués aux provinces (élargissement susceptible d'apporter au Québec environ $75 millions);
2) revision de la formule de péréquation (revision devant rapporter également environ $75 millions).

Champs de fiscalité

La délégation du Québec avait demandé au gouvernement fédéral de céder aux provinces 25 pour cent du rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers, 25 pour cent du rendement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et 100 pour cent ou la totalité des droits de succession. Cette proposition de M. Lesage est connue sous la formule 25-25-100.

Les pourcentages de ces trois impôts fixés par Ottawa en vertu des accords fiscaux de 1962-67 s'établissent présentement dans les proportions suivantes : 17 pour cent du rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers (avec une augmentation de 1 pour cent tous les ans pour atteindre 20 pour cent au cours de l'exercice financier 1966-67); 21 pour cent du rendement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés; 50 pour cent des droits de succession.

L'élargissement des champs de la fiscalité « directe » alloués aux provinces, dans le sens proposé par M. Lesage, aurait donné au Québec $76,388,000 de revenus additionnels et aurait présenté pour Ottawa une perte de revenu de quelque $300,000,000.

Péréquation

Outre sa proposition sur la question du partage des rendements des trois impôts « directs » entre Ottawa et les provinces, Québec « suggérait » en plus la revision de la formule de péréquation.

La formule de péréquation a été conçue en vue d'égaliser, dans une certaine mesure, par le biais de versements du Trésor fédéral, les rendements par tête d'habitant de la fraction des

---

LA MORT DE KENNEDY . . .

« Nous ne devons jamais oublier que ce n'est pas par des paroles, mais par des actes que nous pouvons le mieux montrer notre appréciation » pour les bienfaits dont nous jouissons.

Hélas, les beaux parleurs sont légions, et les hommes d'action se laissent trop souvent dominer par la peur : ils se taisent. Dans un discours prononcé à l'ONU, le 1er octobre 1963, Adlai Stevenson rapportait les propos d'un rabbin américain qui parlait des terribles événements dont il avait été le témoin à Berlin sous Hitler, et qui disait : « La chose la plus importante que j'ai apprise de ma vie et dans ces circonstances tragiques, c'est que le fanatisme et la haine ne sont pas les problèmes les plus urgents. Le problème le plus urgent, le plus pénible, le plus honteux et le plus tragique, c'est le silence. »

La mort de Kennedy a déjà eu pour effet de délier plusieurs langues aux Etats-Unis. M. Lyndon Baines Johnson, le nouveau président, a fait preuve d'un certain courage dans son premier discours au Congrès le 27 novembre lorsqu'il a dit : « Le temps est venu pour les Américains de toute race, de toute croyance et de toute tendance politique de se comprendre et de se respecter les uns les autres. Mettons un terme à l'enseignement et à la propagation de la haine, du mal et de la violence. Fuyons les fanatiques de l'extrême-gauche et de l'extrême-droite, de même que les apôtres de l'aigreur et de la bigoterie, les transgresseurs de la loi et ceux qui versent du venin dans les veines de la nation. »

Tout ceci est de nature à nous faire réfléchir, nous autres du Québec, qui déjà commençons à entendre le bruit insolite des bombes et du plastic. Bien sûr, nous n'en sommes encore qu'à la période du folklore, mais il faut rester sur ses gardes, car il en est de la haine comme du « petit poisson » dont parle La Fontaine : elle deviendra grande, pourvu que la démission, le silence et même la complaisance lui prêtent vie . . . ★

---

(1) Fred J. Cook, *The Corrupt Society, in The Nation*, juin 1-8, 1963 (Vol. 196, No 22) — New York.

trois impôts « directs » alloués aux provinces. Comme on le sait, les rendements par tête d'habitant de la fraction des trois impôts « directs » alloués aux provinces sont très inégaux selon que la province est riche ou pauvre. C'est en vue de corriger ces inégalités, dans une certaine mesure, que la formule de péréquation a été conçue.

La formule de péréquation proposée par M. Lesage coûterait au Trésor fédéral $159,684,000 en versements additionnels aux provinces.

La formule de péréquation établie par le régime Diefenbaker pour les ententes fiscales 1962-1967 reste basée sur la moyenne nationale des rendements, par tête d'habitant, de la fraction d'impôts « directs » alloués aux provinces. Elle tient compte d'autres facteurs également, mais qui sont d'une compréhension difficile sans longues explications.

M. Lesage avait « suggéré » à Ottawa que la formule de péréquation soit revisée, pour le besoin des calculs en vue de la détermination des versements de péréquation, dans le sens suivant : prendre comme base de référence les rendements de la fraction des trois impôts « directs » alloués aux provinces là où ils sont les plus élevés, c'est-à-dire dans la province de l'Ontario. M. Lesage espérait ainsi obtenir pour le Québec $72,848,000 additionnels sur le chapitre de la péréquation.

Droits de succession

Sur le chapitre de l'élargissement des champs de la fiscalité « directe » alloués aux provinces, M. Lesage n'a obtenu du gouvernement fédéral que la concession suivante : Ottawa consent à céder 75 pour cent des droits de succession, au lieu de 50 pour cent, le pourcentage prévu par les ententes fiscales de 1962-1967. Gain pour le Trésor québécois : environ $7,500,000.

Sur le chapitre de la péréquation, la délégation du Québec a obtenu, il est vrai, que l'on en revise la formule, mais pas tout à fait dans le sens « suggéré ». Au lieu de prendre la moyenne nationale par tête d'habitant des rendements de la fraction des trois impôts « directs » alloués aux provinces, on calculera désormais les versements de péréquation sur la base des rendements dans les deux provinces les plus riches, soit l'Ontario et la Colombie-Britannique. Gain pour le Québec sur le chapitre de la péréquation : environ $35,000,000. On revient en somme à la formule Louis St-Laurent-Maurice Lamontagne des accords fiscaux 1957-1962.

En additionnant les $7,500,000 (environ) supplémentaires que le Québec percevra au titre des droits de succession et les $35,000,000 (environ) qu'il recevra en versements supplémentaires de péréquation, on arrive au total de $42,716,000, mentionné plus haut.

Le coût total pour le Trésor fédéral de ces modifications des ententes fiscales 1962-1967 s'élèvera, pour l'exercice financier 1964-1965, à environ $87,000,000.

Le 29 novembre dernier, la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres ajournait ses travaux. Ils reprendront en février ou mars 1964.

L'éducation

Sur quels arguments le gouvernement Lesage fonde-t-il ses demandes pour obtenir de la part d'Ottawa un élargissement des champs de la fiscalité « directe » alloués aux provinces ?

Sur le besoin pressant (et évident) d'obtenir de nouvelles sources de revenus en vue de financer l'effort en faveur de l'éducation.

Dans un mémoire préparé par les services du ministère de la Jeunesse du Québec, l'administration Lesage soulignait, à la conférence fédérale-provinciale, que les dépenses pour l'enseignement au Québec avaient plus que doublé entre l'exercice financier de 1956-57 et celui de 1961-62, passant de $286,000,000 à $612,000,000.

Au cours des cinq exercices financiers suivants, soit de 1961-1962 à 1966-1967, poursuit le mémoire, les dépenses globales pour l'enseignement passeraient de $612,000,000 à $1,203,000,000, soit une augmentation d'environ 600 millions de dollars.

Taxes « scolaires »

Le mémoire soutient, non sans raison d'ailleurs, qu'il serait très difficile d'augmenter l'effort des contribuables « locaux », c'est-à-dire des payeurs de taxes foncières prélevées par les commissions scolaires. Les récentes difficultés éprouvées par le gouvernement de Québec avec différentes commissions scolaires (St-Tite-des-Caps, Granby, St-Féréol, etc.) indiquent que le point de saturation a été presque atteint dans ce domaine.

Il est évident également qu'il devient de plus en plus difficile de financer un effort en faveur de l'enseignement par la seule augmentation de la taxe provinciale sur les ventes. Le taux de cette taxe s'élève actuellement à 6 pour cent au Québec.

Or, on sait que — contrairement à l'impôt progressif sur le revenu des particuliers — la taxe sur les ventes, tout comme d'ailleurs les taxes dites scolaires, est un impôt qui frappe tous les contribuables d'une façon aveugle, sans tenir compte de la situation familiale et des revenus des contribuables.

Politique tarifaire

Outre ses demandes et « suggestions » dans le domaine de la fiscalité, le premier ministre du Québec a sollicité des autres premiers ministres présents que les questions de l'expansion économique et de la politique tarifaire fassent l'objet de consultations étroites entre le gouvernement central et ceux des provinces. Cette requête fut mise à exécution presque tambour battant. Dix jours après l'« ajournement » de la conférence fédérale-provinciale, les ministres du Commerce et de l'Industrie du gouvernement central et des provinces se réunissaient à Ottawa.

Tout en reconnaissant la prépondérance du gouvernement central dans le domaine de la politique tarifaire, les provinces ont fait reconnaître leur désir d'être consultées sur les concessions tarifaires qu'Ottawa pourrait être amené à consentir au cours des négociations dites « round Kennedy », dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce).

Ce « round-Kennedy » désigne les négociations qui auront lieu au printemps, entre les pays du Marché commun européen et les Etats-Unis, dans le cadre du GATT, en vue de trouver une formule satisfaisante en ce qui concerne les réductions réciproques des droits douaniers — réductions qui seraient de nature à « libéraliser » les échanges commerciaux internationaux.

Ces négociations inquiètent les industriels du Québec qui craignent que le gouvernement du Canada consente, lors de leur tenue, à un abaissement des droits de douane canadiens, ce qui se révélerait désavantageux pour eux.

Pour justifier sa requête sur la nécessité de consultations étroites entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de l'orientation de la politique tarifaire et de l'expansion économique, M. Lesage avait soutenu, semble-t-il, que les autorités provinciales se trouvent en meilleure posture pour déterminer les besoins du développement économique régional.

Sentiments autonomistes

Cependant, il est presque certain que M. Lesage, par le biais de ses arguments « régionalistes », s'est fait l'interprète du désir de larges couches de la population québécoise qui demandent à être « Maîtres chez nous ». Cependant, le slogan « Maître chez nous » n'est pas interprété, comme c'est normal d'ailleurs, de la même façon par toutes les couches de la population du Québec. Les milieux d'affaires canadiens français envisagent l'épanouissement d'un « capitalisme autochtone » au Québec, pour utiliser l'expression de M. Gérard Filion, tandis qu'à l'autre extrémité de l'éventail politique, le Parti socialiste du Québec envisage, à long terme, l'établissement d'un Etat socialiste québecois, bien que le PSQ accepterait, semble-t-il, de collaborer, pendant une période de transition, avec les éléments « capitalistes autochtones » au sein d'un Conseil législatif renové où seraient représentés les différentes catégories sociales de la société québécoise.

Mais il est indéniable qu'en dépit de la variété des options politiques, la grande majorité de la population francophone du Québec souhaite ardemment un renforcement des pouvoirs du gouvernement québecois et une plus large autonomie dans tous les domaines.

« Centralisme » et « provincialisme »

La tenue de la réunion des premiers ministres a ranimé encore une fois l'éternelle controverse entre « centralisateurs » et « provincialistes » ou « autonomistes » tant autour de la table de la conférence fédérale-provinciale que dans les différents journaux à travers le Canada.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, demandait publiquement, à son arrivée dans la capitale fédérale, que le gouvernement central évacue, à plus ou moins longue échéance, tous les domaines de la fiscalité « directe » (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le bénéfice des sociétés et droits de succession) pour les transférer aux provinces. Le premier ministre du Québec, pour sa part, n'est allé à aucun moment aussi loin que M. Bennett.

Le gouvernement du Québec s'est contenté, du moins pour le moment, de réclamer une plus large part du gâteau fiscal, bien que la demande de M. Lesage tendant à obtenir pour son gouvernement la totalité des droits de succession pourrait impliquer, à longue échéance, le retrait du gouvernement central des domaines de la fiscalité « directe ».

On se demandera pourquoi il y a risque de déboucher sur pareille éventualité. La raison n'est pas difficile à comprendre.

La déclaration de l'actif mobilier et immobilier d'un contribuable décédé — déclaration faite aux autorités fiscales par ses héritiers — permet aux dites autorités de contrôler l'honnêteté des déclarations du contribuable de son vivant.

Cependant, il ne faut pas attacher une importance exagérée à la demande du Québec en vue d'obtenir le retrait du gouvernement central du domaine de la fiscalité sur les successions. Le gouvernement du Québec s'était déclaré prêt, dans le mémoire présenté à la conférence des premiers ministres, à accepter que le gouvernement central maintienne sa juridiction fiscale pour une part minime (5 ou 10 pour cent) des droits de succession, afin de permettre aux percepteurs fédéraux de vérifier les déclarations des contribuables décédés aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les bénéfices des

sociétés. Apparemment, le seul problème qui se pose sur ce plan est celui des différences entre le Code civil du Québec et le « Common Law » anglais au sujet de la définition des droits de propriété, domaine qui relève de la compétence des provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Bennett fait bande à part

Mis à part le premier ministre de la Colombie-Britannique, les premiers ministres des autres provinces anglophones du Canada n'ont pas insisté outre mesure sur les questions d'autonomie provinciale, bien qu'ils aient exprimé le désir d'obtenir une plus grande part du gâteau fiscal.

Les raisons sont faciles à comprendre.

Quoi qu'en pense le premier ministre « créditiste » de la Colombie-Britannique, M. Bennett, la grande majorité des Canadiens d'expression anglaise considèrent le gouvernement fédéral comme étant « leur » gouvernement. Les gouvernements provinciaux sont plutôt considérés, par la grande majorité des électeurs « Canadian », comme des gouvernements mineurs, subordonnés au pouvoir central. Les électeurs anglophones du Canada ne verraient aucun inconvénient à l'extention des pouvoirs du gouvernement central. Bien au contraire, ils semblent même souhaiter une pareille extension.

Même dans le domaine de l'éducation, que le Québec considère comme l'un des domaines réservés par excellence à la juridiction provinciale, la grande majorité des éléments anglophones du Canada ne s'opposeraient pas à l'élaboration d'un programme conjoint fédéral-provincial en vue d'aider les gouvernements provinciaux à s'acquitter de leurs responsabilités, tout en égalisant, autant que possible, les chances d'accéder à l'instruction à travers les différentes provinces.

Il est évident que les Canadiens français ne pensent pas du tout de la même façon.

Questions pratiques

A l'heure actuelle, le problème qui se pose dans le domaine de l'éducation est celui de savoir comment dégager les ressources financières pour cette fin.

Sur le plan pratique, ce qui est important en régime fédératif ou confédératif, ce n'est pas tellement le partage formel des compétences entre l'autorité fédérale et les autorités fédérées, pourvu qu'il n'y ait pas de malentendu là-dessus, mais l'utilisation judicieuse des pouvoirs respectifs pour établir les priorités et les choix dans les domaines de la politique étrangère et de la défense, du développement économique, de la politique sociale etc.

Les « centralisateurs » soutiennent que l'économie d'un pays moderne ne peut guère fonctionner convenablement que sous la surveillance d'un pouvoir central fort. Ils considèrent que les tarifs douaniers, la fiscalité, les dépenses budgétaires, la politique économique et sociale, les affaires étrangères et la défense peuvent difficilement s'accommoder de la dispersion des pouvoirs de décision à l'échelle provinciale ou régionale.

Les « provincialistes » ou « autonomistes », pour leur part, semblent tirer le principal de leurs thèses à partir d'arguments juridiques plutôt qu'économiques.

En théorie, mais en théorie seulement, les « centralisateurs » semblent avoir raison, attendu que le caractère bi-ethnique ou « bi-culturel » du Canada peut difficilement s'accommoder de formules aussi rigides qui ont la faveur des « centralisateurs », même si elles sont justifiées sur le plan théorique.

Les « élites » québecoises

Par ailleurs, outre les difficultés linguistiques et « culturelles » inhérentes à la « co-existence pacifique » de deux groupes ethniques au sein d'une même communauté politique, il existe également un autre problème au Canada. Les « élites » du Canada français se plaignent, et avec raison d'ailleurs, de ce que l'élément anglophone ne leur reconnaisse pas un rôle suffisant au sein de la communauté politique.

Les hommes d'affaires canadiens français ont le sentiment qu'ils ne bénéficient pas autant que leurs collègues anglophones de la sollicitude du gouvernement central.

D'autre part, l'« intelligentsia » du Québec se plaint qu'elle n'occupe pas les positions ou qu'elle n'exerce pas l'influence que son importance numérique et ses compétences lui donnent droit dans le monde des affaires et dans l'administration de l'Etat central. C'est peut-être la raison qui explique pourquoi le séparatisme trouve beaucoup d'adhérents dans les rangs de la jeunesse universitaire et parmi certains « collets blancs ».

Sur le plan « ouvrier », c'est-à-dire, chez les travailleurs à « collet bleu », il existe également des motifs de mécontentement (notamment en ce qui concerne la connaissance indispensable de la langue anglaise pour accéder aux postes de contre-maître). Toutefois, ce mécontentement ne s'est pas traduit encore en manifestations de caractère collectif.

Processus de centralisation

Ceci dit, examinons maintenant dans quel sens le gouvernement fédéral a utilisé, au cours des vingt-cinq dernières années, ses pouvoirs accrus.

L'on sait que la dépression économique des années 30 et la guerre 1939-45 ont amené la graduelle subordination des provinces au pouvoir

central et ce que les « provincialistes » ou « autonomistes » appellent la main mise d'Ottawa sur les pouvoirs d'imposition fiscale des provinces. Pour être en mesure de donner une réponse à la question posée plus haut, il est nécessaire d'analyser, sous l'angle historique, les choix du Canada dans les domaines de la politique étrangère, de la défense et de la politique économique et sociale.

Passons sur les années de la crise des années 30 et de la guerre 1939-45 (dont l'analyse nous ferait remonter trop loin), pour nous attacher à l'évocation de la période d'après-guerre.

Hantés par le souvenir des années de crise, les ministres du cabinet Mackenzie King et leurs conseillers recrutés parmi le haut fonctionnariat fédéral pensaient, sous l'influence des doctrines de l'économiste John Maynard Keynes, que le gouvernement central devrait garder le plus de pouvoirs possibles afin d'être en mesure de faire face à toute contraction économique de grande envergure. Cette crise économique sur une grande échelle ne s'est jamais produite, mais le pouvoir central a pris des initiatives dans des domaines qui n'étaient peut-être pas de sa compétence selon une interprétation stricte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les choix du gouvernement fédéral, dans les domaines qui ne relevaient pas, à strictement parler, de sa compétence, se sont révélés plus heureux que ceux qu'il a effectué dans les domaines qui lui étaient propres.

Sécurité sociale

Ainsi, dans le domaine de la politique sociale, les initiatives d'Ottawa ont permis de doter le Canada d'un dispositif de sécurité sociale, qui certes n'est pas le meilleur au monde, mais qui s'est révélé quand même comme un certain progrès. Par contre, dans les domaines de la politique étrangère et de la défense, domaines révolus à la compétence fédérale selon la constitution, on a assisté, soit par la force des circonstances contraignantes, soit par un mauvais jugement de la part des dirigeants, à des résultats moins heureux.

Dans le domaine de la politique sociale et de la stabilisation des revenus de la population, Ottawa établissait, en 1940, l'assurance-chômage. Certains, au Québec, inspirés beaucoup plus par des thèmes maurrassiens qu'autre chose, s'y opposaient parce que cette mesure était, disait-on, contraire à l'autonomie provinciale. En 1944, c'était le tour d'établir les allocations familiales. Le montant versé à chaque famille n'est certes pas très élevé, mais il constitue quand même un important facteur de stabilisation et de redistribution en faveur des familles économiquement faibles.

En 1952 et en 1957 respectivement, le gouvernement St-Laurent faisait adopter par les Communes les lois sur la sécurité de la vieillesse (pensions-vieillesse) et sur l'assurance-hospitalisation. Les véritables raisons de l'opposition du gouvernement Duplessis à la participation du Québec au plan conjoint fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation tenaient beaucoup plus de l'obscurantisme qu'à autre chose. Il a fallu attendre l'accession au pouvoir de l'équipe Lesage pour établir l'assurance-hospitalisation au Québec.

Mais si le gouvernement St-Laurent, sous la pression de l'opinion publique, a pris des initiatives peu malheureuses dans le domaine de la sécurité sociale, on ne peut pas en dire tout à fait autant de ses initiatives dans les domaines de la politique étrangère, de la défense et de la politique économique.

Politique étrangère

Dans les domaines de la politique étrangère et de la défense, domaines qui relèvent par définition de l'autorité centrale dans presque tous les Etats à structure fédérale ou confédérale, le gouvernement fédéral canadien semble avoir eu la main moins heureuse que dans le domaine de la sécurité sociale. Les autorités d'Ottawa ont consenti à effectuer un effort en faveur de la défense qui dépassait peut-être, et dépasse encore, les possibilités d'un pays jeune, relativement dépeuplé et à peine développé économiquement, vu son étendue territoriale. Il est permis de penser que l'avenir du Canada aurait été mieux assuré par des interventions gouvernementales pour favoriser le développement économique, soit par des capitaux privés domestiques soit par une épargne forcée de l'Etat, ou les deux à la fois.

De $385 millions (environ 16 pour cent du budget fédéral) au cours de l'exercice financier 1949-1950, les dépenses militaires passaient à $1,973 millions (environ 46 pour cent du budget fédéral) au cours de l'exercice financier 1952-1953. Depuis lors les dépenses militaires se sont stabilisées autour de $1,600 millions par exercice financier. Pour l'exercice financier 1963-1964, les prévisions de crédits pour la défense s'élèvent à $1,639 millions, soit environ 24 pour cent du budget fédéral.

Pactes militaires

Il ne s'agit point, en citant ces chiffres et ces pourcentages, de minimiser les craintes qui s'étaient manifestées, à Ottawa, aux pires moments de la guerre froide, mais simplement de se demander si les dirigeants du Canada ont fait preuve de sagesse en s'alignant automatiquement, dans le domaine de la politique étrangère et de la défense, sur les positions des Etats-Unis, sans

peser les conséquences qui pourraient en découler pour le pays sur le plan économique. Il faut en outre tenir compte des pressions qui ont été sans doute été exercées sur les dirigeants d'Ottawa par les autorités de Washington. Tout compte fait toutefois, une politique de grandeur et de pactes militaires, sur le plan international, dépasserait un peu, semble-t-il, les possibilités d'un pays jeune qui a toujours un besoin criant de toutes ses disponibilités financières domestiques pour mettre en valeur son économie à des fins pacifiques.

Les craintes ressenties par les dirigeants d'Ottawa ont été résumées par le premier ministre de l'époque, M. Louis St-Laurent, lorsqu'il déclarait, en 1947, à l'Université de Toronto, que l'on assisterait, de son vivant, à la guerre la plus dévastatrice de l'histoire de l'humanité, en vue, avait-il précisé, de « préserver notre civilisation chrétienne des assauts du bolshévisme athée ». Seize ans plus tard, la prédiction de M. Saint-Laurent non seulement ne s'est pas réalisée, mais le Canada accepte ,en vendant à l'URSS du blé d'une valeur globale de $500 millions, de nourrir ce « bolshévisme athée ».

Politique économique

Dans le domaine de la politique économique, C. D. Howe et Douglas Abbott, respectivement ministres du Commerce et des Finances au sein du cabinet St-Laurent, ont axé le développement économique du Canada sur l'exploitation prioritaire, par des capitaux étrangers, des richesses naturelles, au détriment de l'expansion du secteur des industries de transformation ou manufacturières. Par ailleurs, les mesures édictées par Ottawa relativement à la fiscalité des entreprises auraient favorisé, peut-être à l'insu de leurs instigateurs, la main-mise de puissants intérêts américains sur plusieurs entreprises appartenant à des intérêts canadiens.

L'hebdomadaire torontois « Financial Post », porte-parole des milieux d'affaires canadiens-anglais, s'est souvent fait l'écho des insuffisances de la politique du gouvernement d'Ottawa dans le domaine de la fiscalité des entreprises.

Il ne s'agit nullement de condamner prématurément les options du cabinet Saint-Laurent, dans le domaine de la politique économique, qui tendaient à favoriser fortement l'entrée au Canada de capitaux américains pour la mise en valeur prioritaire des richesses naturelles. Certains prétendent que le « boom » économique des années 50, qui a pris fin en 1956, n'aurait pas été possible sans le concours de capitaux américains. (On sait que ce « boom » a entraîné dans son sillage un relèvement substantiel du niveau de vie des populations urbaines du Canada.)

Vues de Coyne

Cependant James E. Coyne n'est pas d'accord là-dessus. L'ancien gouverneur de la Banque du Canada, dans les discours à forte teinte de nationalisme économique canadien qui ont mené à son limogeage par l'équipe Diefenbaker-Fleming, a soutenu que l'apport de capitaux américains n'était pas absolument nécessaire pour susciter l'expansion économique des années 50.

Selon James Coyne, le Canada aurait connu une expansion économique plus équilibrée, si l'on n'avait pas sollicité le concours prédominant de capitaux d'origine étrangère, surtout américaine.

Il est difficile de savoir, après coup, qui a raison, de Coyne ou de ses détracteurs, sur cette question, qui, somme toute, n'est que d'un intérêt historique. Les facteurs imprévisibles dans les domaines politique et économique, mais surtout dans le domaine politique, dont Coyne ne tient pas compte dans son argumentation, sont tels qu'il est presque impossible de trancher dans un sens ou dans l'autre.

A Québec, le cabinet Duplessis poursuivait, dans les limites des compétences provinciales qui lui étaient dévolues à cette époque, une politique identique à celle pratiquée par les autorités fédérales pour la mise en valeur des richesses naturelles.

Ayant brossé un tableau sommaire des choix du gouvernement Saint-Laurent dans les domaines de la sécurité sociale, de la politique étrangère, de la défense, de la fiscalité des entreprises et de la politique économique, examinons maintenant quelles sont à l'heure actuelle les options fondamentales entre lesquelles le Canada et le Québec devront choisir.

MM. Jean Lesage et Duff Roblin, respectivement premiers ministres du Québec et du Manitoba, ont tous deux soulevé, au cours de la conférence fédérale-provinciale de novembre dernier, la question des priorités dans le domaine des finances, ce qui équivaut à se demander s'il faut mettre l'accent sur les dépenses pour l'éducation ou sur celles pour la défense. Il est évident, quoi qu'en pense la commission royale d'enquête Glassco-Therrien, que le seul domaine où l'on peut effectuer des réductions substantielles, dans les budgets prévus pour les différents paliers gouvernementaux, est celui des dépenses militaires.

Capital-humain et capital-canon

Selon Vincent Prince, l'éditorialiste en chef de « La Presse », M. Lesage aurait tenu, au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale, des propos « cruels » sur le montant des dépenses militaires. Citons cet extrait de l'éditorial de M. Prince, publié dans « La Presse »

du 30 novembre: « . . . Faisant sans doute allusion aux centaines de millions de dollars que le fédéral consacre (annuellement) à la défense et dont une certaine partie pourrait être détournée à des fins plus urgentes, le premier ministre québecois a dit: *Je crois que le capital-humain est plus important que le capital-canon* ».

Mais on peut se demander si un homme politique aussi averti que M. Jean Lesage ne savait pas, au moment où il recommandait aux électeurs québecois de voter pour les candidats de M. Pearson et lançait son « ultimatum » sur la formule 25-25-100, que l'acceptation des ogives nucléaires américaines entraînerait des engagements très précis de la part d'Ottawa et que cela excluait, ou presque, des économies importantes sur le chapitre des dépenses militaires.

M. Lesage a déclaré, au cours d'une conférence de presse télévisée sur le réseau français de Radio-Canada, que M. Diefenbaker n'aurait pas donné satisfaction aux revendications du Québec dans le domaine fiscal, s'il était demeuré au pouvoir. Il semble pourtant que M. Diefenbaker ait eu des velléités d'indépendance vis-à-vis les Etats-Unis dans le domaine de la défense, pour des raisons très obscures, il est vrai, mais l'ancien premier ministre conservateur était incapable d'élaborer une politique cohérente dans ce domaine, comme dans bien d'autres.

La défaite des « Tories »

Par ailleurs, les principaux ministres du gouvernement conservateur (Harkness, Hees, Fulton, Sévigny, même Fleming) n'étaient pas d'accord avec leur chef. Sans parler des organes de presse de tendance conservatrice de Toronto, comme le « Globe and Mail », qui ont publié des éditoriaux en première page pour dénoncer Diefenbaker. Faut-il croire que le chef conservateur a été victime d'une sinistre conspiration, comme certains le soutiennent ? Il ne le semble pas. Les travailleurs canadiens vivant dans les centres urbains savaient presque d'instinct que c'est eux qui auraient fait, en dernier ressort, les frais d'un anti-américanisme démagogique. La défaite subie par les candidats conservateurs, en avril 1963, dans les principales villes du Canada, même à Toronto qui a pourtant la réputation d'être un bastion du « Toryism », atteste du bien fondé de cette affirmation.

La pensée que les Etats-Unis pourraient prendre des mesures de rétorsion dans le domaine économique, advenant la présence à Ottawa d'un gouvernement par trop négatif, semble avoir effrayé beaucoup d'électeurs des centres urbains. Le parti conservateur sous la direction de Diefenbaker n'a pu, aux élections de juin 1962 et d'avril 1963, maintenir des positions vraiment solides que dans les régions rurales de l'Ontario et des provincts des Prairies.

La farce des « Bomarc »

Il devient de plus en plus clair que l'acceptation des ogives nucléaires, par Ottawa, a eu lieu beaucoup plus pour des raisons économico-politiques que pour de véritables motifs de défense, le parti de M. Pearson ayant craint que le refus du Canada de se rendre aux demandes de Washington ne risque de déclencher une crise très grave entre les deux pays. Le témoignage, devant une commission du Congrès, du secrétaire à la Défense des Etats-Unis, M. Robert McNamara, sur l'« efficacité » défensive des fusées « Bomarc » est assez révélateur. Ce témoignage à huis-clos, rendu public quelques jours avant les élections fédérales d'avril 1963, signalait à l'attention des électeurs canadiens que la fonction principale des fusées « Bomarc » est ni plus ni moins d'attirer sur eux le feu ennemi.

Mais là n'est pas le problème, pour la simple raison que voici : les régions peuplées du Canada, tout comme celles des Etats-Unis, seraient rendues inhabitables advenant une guerre où l'on utiliserait des fusées à portée intercontinentale, munies de super-ogives nucléaires. La radio-activité tuerait d'une mort lente la plus grande partie de la population du Canada, même si aucune ogive nucléaire ne faisait explosion à l'intérieur des frontières du pays. A plus forte raison, la présence sur le sol canadien de fusées plus « efficaces » que les « Bomarc » ne changerait pas grand'chose à la situation, en cas de guerre nucléaire. La seule différence est celle-ci : la présence d'ogives nucléaires sur le sol canadien attirerait le feu nucléaire ennemi sur les principales villes du Canada. Au lieu de mourir lentement des suites de la radio-activité, la plus grande partie de la population serait annihilée plus rapidement par les explosions et les incendies.

Dans ces conditions, on se demande à quoi servent les $1,600 millions dépensés tous les ans afin de « défendre » le Canada de l'agression.

Les « coupures » de M. Hellyer

Ceci dit, la réduction des dépenses militaires annoncée, à grand renfort de publicité, par M. Hellyer, ministre de la Défense, au début de décembre, n'entraînera qu'une économie de $50 millions, soit un peu plus que 3 pour cent des dépenses militaires globales. Les observateurs signalent en outre que les dépenses militaires pour l'exercice financier 1964-1965 s'élèveraient à environ $1,560 millions, soit une baisse d'environ $60 millions par rapport à celles de l'exercice financier 1963-1964. M. Hellyer a également déclaré qu'il y aurait d'autres coupures dans le budget de la défense, mais a précisé qu'elles seraient « mineures » par rapport à la réduction de $50 millions.

Les options dans le domaine des finances publiques semblent, à l'heure actuelle, déterminer dans une certaine mesure les choix dans les autres domaines. Examinons en premier lieu la situation sur le plan des dépenses.

Au cours de l'année 1962, les dépenses globales des trois échelons de gouvernement se sont élevées à $12,938 milliards, ce qui représente 32 pour cent du *produit national brut* (terme qui, en jargon économique, désigne la valeur totale des biens et des services produits au Canada au cours d'une année). De ces $12,938 milliards, $6,245 milliards (environ 50 pour cent du total) ont été dépensés par le gouvernement fédéral, et $3,235 milliards (environ 25 pour cent du total) ont été dépensés par les 10 gouvernements provinciaux, tandis que $3,458 milliards (environ 25 pour cent du total) ont été dépensés par les différentes municipalités du pays. Les dépenses militaires se sont élevées, en 1962, à environ un milliard six cents millions de dollars, soit environ 14 pour cent des $12,938 milliards qui ont été dépensés à tous les paliers gouvernementaux.

Ceux qui pensent que la réduction massive des dépenses militaires acculerait l'économie canadienne à la ruine, devraient prendre connaissance de l'étude menée par un professeur d'économie politique à l'Université de la Colombie-Britannique pour le compte de l'Institut canadien de recherches pour la paix. Selon les conclusions de cette enquête, le désarmement général, c'est-à-dire la mise au rancart de presque toutes les armes, aurait des conséquences minimes sur l'économie du Canada, à la condition toutefois que le gouvernement adopte une politique compensatoire pour stimuler la consommation. Le directeur de l'enquête, le professeur Rosenbluth, estime que la mise en oeuvre du désarmement général, échelonné sur une période de 5 ans, ne causerait qu'une réduction de moins de 2 pour cent dans la production nationale du Canada.

Le professeur Rosenbluth précise qu'il n'existe aucune difficulté à compenser cette chute de la production nationale par des réductions d'impôts et par des augmentations des dépenses gouvernementales dans les secteurs non militaires.

Ajoutons, pour notre part, que ce n'est pas la première fois que des enquêtes sur les conséquences économiques du désarmement général arrivent à ce genre de conclusion, c'est-à-dire que les économies de tous les pays, tant des pays socialistes que ceux où prédomine l'entreprise privée, pourraient être « reconverties » à des fins pacifiques sans qu'une dépression économique s'ensuive. Une commission formée d'économistes de réputation internationale, nommée par l'Assemblée générale de l'ONU, est arrivée aux mêmes conclusions que le professeur Rosenbluth, sans parler d'autres études menées par des organismes américains.

Le désarmement

Toutefois, comme le Canada est trop imbriqué dans des alliances militaires telles que l'OTAN et le NORAD, il est peu réaliste d'espérer qu'il puisse procéder unilatéralement à son propre désarmement général. Trop d'attaches de nature économique, financière et militaire le lient aux Etats-Unis pour qu'il puisse envisager de faire cavalier seul dans le domaine du désarmement, même si l'effort considérable que l'on demande aux contribuables canadiens en ce qui concerne la « défense » ne change pas d'un iota le rapport des forces dans le domaine des armements nucléaires — le seul qui compte.

En attendant le désarmement à l'échelle mondiale, le Canada devra subir tous les aléas de la politique intérieure, non seulement des Etats-Unis, mais également de l'URSS, de la France, de la Chine populaire, etc. Les grandes puissances nucléaires ayant échoué dans leurs efforts pour empêcher la dissémination des armes nucléaires, il devient de plus en plus difficile de concevoir qu'une entente entre les deux géants nucléaires puisse donner naissance au désarmement général.

Sur le plan des finances fédérales, l'exercice financier 1963-1964 se soldera, selon les prévisions, par un déficit de $653 millions. Les dépenses militaires s'élevant à $1,639 millions, il serait possible par exemple, si les dépenses militaires étaient réduites d'un milliard de dollars, d'envisager tant l'élimination presque complète du déficit que la satisfaction des demandes de toutes les revendications fiscales de M. Lesage. Rappelons que la satisfaction de ces demandes se solderait par une perte de revenus pour le Trésor fédéral d'environ $500 millions.

En pratique, une réduction massive des dépenses militaires devrait être échelonnée sur un certain nombre de mois, sinon sur 2 ou 3 ans, pour amortir les contrecoups qu'en subirait l'activité économique générale. Une période de transition est indispensable. L'alternative d'une importante diminution des crédits militaires est posée ci-dessus d'une façon simpliste pour souligner qu'il ne s'agit pas tellement de faire un choix entre le « centralisme » et le « provincialisme », mais plutôt d'une question d'options fondamentales à l'échelle du Canada.

Le problème du Québec

Ayant manqué son but d'environ $100 millions au cours de la conférence fédérale-provinciale, le ministre des Finances du Québec, M. Lesage, devra dégager, pour l'exercice financier

1964-1965, une somme équivalente en recettes. Il n'existe que trois choix possibles : 1) majorer les impôts provinciaux; 2) réduire les dépenses; et 3) emprunter davantage.

Il n'est presque pas question de réduire les dépenses. Une augmentation des impôts provinciaux reste toujours possible, M. Lesage ayant déclaré, à la TV, qu'il rejetterait, carrément, advenant cette éventualité, le blâme sur Ottawa. Reste la troisième alternative, c'est-à-dire « emprunter davantage ».

Mais même sur ce plan l'administration Lesage se heurte à des difficultés. Un des correspondants de la « Gazette » à Québec, M. Gordon Pape, indiquait récemment que la dette consolidée de la province est passée d'environ $306 millions en 1960, date de l'accession au pouvoir de l'équipe Lesage, à environ $645 millions à la fin de l'exercice financier 1962-1963, c'est-à-dire à la fin du mois de mars 1963. Selon les prévisions de M. Lesage d!ans son discours d'avril dernier sur le budget, cette dette consolidée augmentera de $190 millions à la clôture de l'exercice financier en cours, c'est-à-dire le 31 mars 1964.

Les mesures de M. Gordon

Sur le plan de la politique économique, les mesures annoncées, en juin dernier, par M. Gordon en vue de stimuler la participation de capitaux canadiens dans les sociétés contrôlées par des intérêts étrangers semblent, à première vue, d'une efficacité douteuse pour absorber le chômage et corriger les déformations structurelles de l'économie canadienne. Sans parler du fait que le cabinet Pearson n'est pas unanime au sujet de l'opportunité de ces mesures. D'une part, M. Gordon décrète une augmentation discriminatoire de la taxe de retenue sur les dividendes des compagnies dont moins que 25 pour cent du capital appartient à des actionnaires canadiens, tandis que d'autre part on se plaint à Ottawa, du ralentissement de l'afflux de capitaux américains au Canada en raison des incertitudes que soulève l'impôt qu'éventuellement le gouvernement américain pourra prélever sur les valeurs mobilières étrangères détenues aux Etats-Unis.

Selon toute vraisemblance, le Canada se trouve à l'heure actuelle dans presque la même position qu'un débiteur qui est obligé d'hypothéquer une partie croissante de ses biens pour payer l'intérêt sur ses dettes.

L'économie du Canada possède à l'heure actuelle les caractéristiques d'une économie « sous-développée », en dépit du haut niveau de vie dont jouissent plusieurs couches de la population.

Ce n'est pas tellement le fait que la plus grande partie des exportations canadiennes consiste de matières premières à l'état brut qui soulève des inquiétudes, mais plutôt le fait qu'il existe un très grand écart entre, d'une part, les importations de produits industriels étrangers au Canada et, d'autre part, nos exportations de produits manufacturés.

Réaménagement tarifaire

Ceci dit, certains entrevoient toutes sortes de solutions à ces problèmes, à la faveur du vaste réaménagement des structures tarifaires du monde occidental qui aurait lieu sous peu. Le ministre du Revenu du Québec, M. Eric Kierans, préconise une politique tarifaire de libre-échange pour le Québec et le Canada et s'en prend à la politique « protectionniste » de MM. Drury et Gordon, respectivement ministres de l'Industrie et des Finances au sein du cabinet Pearson. Fait à remarquer, tous les trois sont d'allégeance politique « libérale ». Il est trop tôt pour prévoir quelle tendance va l'emporter au sein des hauts conseils du parti libéral tant à l'échelon provincial qu'à l'échelon fédéral. Mais il y a un facteur dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Les industriels de l'Ontario et du Québec semblent pencher en faveur d!e solutions plutôt « protectionnistes ». Reste à savoir si cela est réalisable dans un climat mondial de libre-échangisme.

Les pourparlers du GATT sur la réduction des tarifs douaniers, qui auront lieu comme on l'a signalé plus haut au printemps prochain, peuvent réussir ou échouer. Il est difficile de prévoir à l'heure d'aller sous presse (le 15 décembre 1963) quelles en sont les chances de réussite ou d'échec. Mais cela est, semble-t-il, d'un intérêt secondaire pour le Canada. Une chose semble très probable à l'heure actuelle : quoi qu'il advienne des négociations du GATT, on se dirige vers une plus étroite intégration industrielle entre le Canada et les Etats-Unis. La production industrielle serait localisée là où elle serait la plus rentable, selon le principe des coûts comparatifs.

L'affaire du DC-9 et de la décision de la société « Studebaker » de fermer son usine de South Bend, dans l'Indiana, pour concentrer sa production à Hamilton, en Ontario, apparaissent comme des signes avant coureurs de cette évolution.

Cela étant, MM. Lesage et Pearson et tous leurs ministres feront peut-être mieux de nous renseigner sur la façon dont ils envisagent la croissance économique et industrielle de la province de Québec et du Canada au lieu de se jeter mutuellement des blâmes. Le premier ministre du Québec peut penser qu'il est électoralement rentable de rejeter sur Ottawa le blâme de toute augmentation éventuelle des impôts provinciaux, comme au temps de M. Duplessis, mais cela ne nous avance pas beaucoup.

★

DOUBLE ALLÉGEANCE ET UNITARISME

par *Paul CLICHE*

CE sont essentiellement des impératifs économiques, malgré l'incidence des facteurs culturels et religieux, qui ont poussé les colonies britanniques de l'Amérique du Nord à se fédérer en 1867.

Conséquence d'un réflexe de défense quasi-désespéré des capitalistes coloniaux de l'époque, la Confédération a été conçue par ces derniers beaucoup plus comme un Etat unitaire, apte à résoudre efficacement leurs problèmes économiques, que comme une véritable fédération respectueuse des droits des deux ethnies en présence. Bref, le compromis politique entre les facteurs économiques et culturels s'avéra nettement favorable aux premiers. Paradoxalement, cela n'empêcha pas les auteurs du pacte de baptiser leur oeuvre : Confédération, nom qui correspond ordinairement à un système politique beaucoup plus décentralisé.

Voulue par la classe capitaliste, la Confédération avait donc pour but de servir les intérêts de cette dernière. Et selon le procédé classique, ce sont les partis politiques bourgeois, créature des capitalistes, qui assurèrent la domination de l'Etat libéral par la classe possédante.

Pour protéger leurs intérêts qui commandaient une centralisation poussée jusqu'à son extrême limite, les maîtres des partis bourgeois y firent instaurer certaines pratiques par leurs valets politiciens. C'est ainsi que faisant fi du fédéralisme qui prévalait malgré tout au niveau étatique, une pratique comme la double allégeance assura, au niveau des partis, un unitarisme qui ne pouvait que déteindre sur l'Etat, vu l'interdépendance de ces deux membres du corps politique.

Moyen détourné pour parvenir à des fins centralisatrices, cette pratique de la double allégeance fut jusqu'à récemment l'une de nos traditions les plus respectées. Qui aurait pensé qu'un citoyen intelligent et honnête aurait pu ne pas appartenir au même parti à Québec et à Ottawa !

Mais on assiste depuis quelque temps à une remise en question de ce dogme politique. Ce phénomène s'est manifesté notamment au cours des récents congrès de la FLQ et du PSQ. Après une brève rétrospective des dernières années nous verrons quelle est la position actuelle de nos partis québecois à ce sujet.

Sous le signe de l'opportunisme

Jusqu'à la fondation de l'Union nationale, les conservateurs s'adonnaient aussi bien que les libéraux à cette pratique. Mais la morgue et l'hostilité froide des conservateurs fédéraux envers le Québec entraînèrent une désaffectation profonde et permanente dans la province. Les conservateurs provinciaux qui se voyaient réduits à l'impuissance coupèrent tous les ponts lors de la fondation de l'Union nationale. Officiellement, on a donc bonne conscience dans ce parti, même si la plupart des partisans « bleus » militent dans les deux partis et si l' « étanchéité » des caisses électorales n'est pas à toute épreuve, loin de là.

Les libéraux, eux, ont une plus longue et plus forte tradition de la double allégeance. Qu'on se rappelle, pour ne pas remonter plus loin, la campagne électorale de 1939 qui fut menée tambour battant par l'état-major fédéral transformant Godbout en marionnette d'Ottawa.

Mais la pratique fut délaissée durant la période de domination de l'Union nationale à cause de la trop grande faiblesse de l'organisation provinciale qui ne pouvait être d'aucune utilité aux parasites fédéraux. Ce fut l'ère de la « collaboration » Union nationale-libéraux fédéraux. Qui n'a pas entendu parler, par exemple, du pacte de non-agression qui unissait naguère Jean Lesage et Antoine Rivard dans Montmagny, pacte qui s'est d'ailleurs perpétué au-delà du champ de bataille électoral puisque Lesage a consenti à ne pas impliquer Rivard dans les scandales dévoilés par le nouveau régime, afin de permettre à l'ancien ministre duplessiste d'accéder en toute quiétude à la magistrature.

A mesure cependant que se renforçait le nourrisson de Georges-Emile Lapalme, je veux dire la Fédération libérale du Québec, les libéraux fédéraux y jetaient un oeil surchargé de convoitise. L'humiliation de 1958 marqua la fin de leur lune de miel avec Duplessis dont l'organisation avait fait élire la plupart des 50 députés conservateurs québecois. La FLQ devenait la section provinciale du parti libéral « national » quelques mois avant la victoire de 1960, comme au beau temps des Gouin, des Taschereau, des Godbout.

Depuis lors, les liens n'ont fait que se renforcir au sommet et au niveau de l'organisation;

à preuve le congrès de février 1963 de la FLQ et la campagne qui a précédé l'élection d'avril. Sans doute serait-ce l'entente parfaite indéfiniment si un mouvement relativement nouveau et encore minoritaire d'autonomie ne s'affirmait.

Les tenants de cette autonomie n'avaient pas eu de difficultés à faire prévaloir leur point de vue au sein de la FLQ de 1956 qui n'était désirée par aucun politicien fédéral, mais il en fut tout autrement après l'arrivée de Jean Lesage à la direction.

Ainsi, l'avocat Marc Brière, pionnier du mouvement actuel, publiait un réquisitoire contre la double allégeance dans une des livraisons d'août 1962 de « La Réforme ».

Son principal argument était le fédéralisme lui-même. « Le slogan « libéral à Québec, libéral à Ottawa », écrivait-il, ne doit pas servir de prétexte à violer la liberté des citoyens qui doivent demeurer libres d'adhérer au parti politique de leur choix dans chacun des champs d'action politique que la constitution a établis, le provincial et le fédéral. »

Brière explique que « l'esprit de la constitution exige que, dans chacun des cadres de la souveraineté canadienne, les partis politiques soient indépendants et distincts, comme le sont les Parlements et gouvernements provinciaux et fédéraux dont ils sont l'âme. »

«. . . Les intérêts distincts de deux gouvernements distincts sont mieux servis par des partis politiques distincts », insiste-t-il.

La thèse de Brière compte de nombreux adversaires qui, comme Jean-Louis Gagnon, se font les avocats de la double allégeance au nom de l'unité idéologique (le libéralisme !) et de la logique de notre système politique qui exclut la multiplication des partis. Ces gens brandissent également l'épouvantail du séparatisme. Pour de vains motifs nationalistes clament-ils, on est prêt à saborder un parti politique qui est essentiel pour le fonctionnement de notre démocratie.

Quand une machine politique refuse de se faire hara-kiri

Mais chez la masse des partisans le débat ne se situe pas à ce niveau théorique. La discussion passionnée qui a entouré la présentation de la résolution de séparation au congrès de la FLQ, à la mi-octobre, avait un caractère beaucoup plus pragmatique. Les adversaires de la double allégeance se sont surtout placés au plan du recrutement en soulignant le fait du morcellement des libéraux provinciaux dans le domaine fédéral (Crédit social, NPD). De plus, on a insisté sur la nécessité d'attirer les jeunes qui votent de plus en plus pour un programme politique et qui n'accepteraient pas une adhésion obligatoire au parti fédéral.

On connaît la nature des arguments adverses : plaidoyers sentimentaux et un peu veules sur l'unité du parti, sur la fidélité aux directives du chef, etc. Il n'y avait rien de neuf là-dedans, mais pourtant c'est ce que je retiens de plus significatif dans tout le débat actuel au sein de la FLQ. Cette attitude prouve que le parti est loin de s'être départi du caractère des formations politiques américaines traditionnelles qui sont par essence des machines électorales, organisations monolitiques qui ne visent à la conquête du pouvoir que pour des intérêts matériels. Quant à l'idéologie, c'est bon pour les penseurs, et Dieu sait que ces derniers n'influencent guère la masse des partisans au sein de la FLQ, même s'ils se piquent de contrôler certains postes-clefs ! Une machine électorale, tout le monde le sait, ça n'accepte pas facilement de se faire hara-kiri pour des raisons idéologiques.

Quoiqu'il en soit, le débat se poursuit toujours et les adversaires de la double allégeance, défaits au dernier congrès par un vote de 332 à 155, promettent de revenir à la charge à la prochaine occasion.

Valeur exemplaire de Jean Lesage

Mais avant de poursuivre, pourquoi ne pas donner un exemple concret du genre d'acrobatie périlleuse à laquelle doit se livrer, par ces temps-ci, un des plus fervents adeptes de cette pratique illogique de la double allégeance :

M. Jean Lesage a dit à l'issue de la conférence fédérale-provinciale de novembre qu'il demanderait de nouveau aux Québecois d'appuyer M. Pearson à la prochaine élection fédérale. Parlant en tant que leader d'une section du parti libéral fédéral, il assurait ainsi son chef de l'appui indéfectible de la Fédération libérale du Québec. C'était là un geste qui contredisait l'attitude de plusieurs membres de la FLQ qui n'avaient pas jugé bon de voter pour Pearson au dernier scrutin.

Mais M. Lesage n'en est pas à une contradiction près dans ce domaine. Grand électeur de Pearson (puisqu'il a contribué plus que tout autre à sa victoire par l'appui qu'il lui a accordé à la veille du scrutin d'avril dernier) il n'en a pas moins été jusqu'ici, en tant que chef de l'Etat du Québec, l'un des principaux adversaires des projets qui tiennent le plus à coeur au nouveau gouvernement : fonds de pension, prêts aux municipalités, etc. . . .

L'illogisme fondamental et le danger de cette politique de troc laissent songeur, même si on ne cesse de gloser sur ses mérites stratégiques. Se rendre indispensable à Pearson d'un point de vue électoral, dit-on, c'est pour Lesage le moyen d'obtenir davantage pour la province.

Mais en jouant ainsi sur deux plans (l'intérêt de la province et celui du parti) ne peut-il arriver que les compromis favorisent plutôt le parti que la province ?

Comme tout est clair, d'ailleurs, quand M. Lesage établit les besoins de la province et s'appuie sur l'opinion publique pour faire tonner ses ultimatum. Puis comme tout devient subitement flou et imprécis quand il se réfugie derrière le huis clos pour chercher des compromis. Les ultimatum à gogo s'oublient vite à ce moment-là, et le premier ministre québecois va même jusqu'à dire que le mot « demande » est trop fort et parle maintenant des « suggestions » de Québec à Ottawa. D'ultimatum à suggestion, que de chemin parcouru à reculons en si peu de temps !

Bref, on s'établit en position de force par une politique de place publique et quand vient le temps de la négociation, c'est une politique d'officine qui prévaut. Que voulez-vous, la politique a de ces exigences . . . Mais on se sentirait plus à l'aise si ce genre de diplomatie n'avait pas traditionnellement trahi les intérêts du peuple.

On se sentirait plus à l'aise aussi si les protagonistes d'hier, transformés en politiciens d'alcôve, n'avaient pas à favoriser les intérêts d'un parti commun.

La gauche nationale chasse les fédéralistes

La gauche québecoise a eu, elle aussi, son moment de vérité sur ce point. Cette revision s'est effectuée dans un laps de temps relativement court. Elle fut déchirante à cause de son radicalisme qui l'amena à rejeter les cadres du système fédéral pour lui préférer ceux d'un véritable Etat confédéral.

Que de chemin parcouru depuis l'époque relativement récente où la CCF de Woodsworth lançait timidement ses premiers assauts contre le conservatisme québecois !

Mais pendant les années qui suivirent, les gens du PSD n'ont pu transplanter avec succès en terre québecoise le rameau socialiste qui venait de l'Ouest. A la fondation du Nouveau parti on crut un moment, avec la résolution sur la reconnaissance des deux nations, à la possibilité d'un succès. Mais l'émasculation de la doctrine et nombre d'attitudes équivoques de la part des leaders anglophones convainquirent les plus radicaux des Québecois de l'inutilité de leurs efforts.

Le congrès d'orientation du NPD québecois de l'été dernier donna lieu à l'unique mais décisif engagement entre le clan des fédéralistes et celui de la gauche nationale. Le congrès fut témoin de la naissance d'un nouveau parti exclusivement québecois, le PSQ, formé des éléments du NPD les plus radicaux idéologiquement. La plupart de ces derniers partageaient de fortes convictions nationalistes.

Le congrès ménagea laborieusement aussi un compromis sur le champ d'action du NPD et du PSQ : ce dernier se restreignait à la politique provinciale et laissait ses membres libres d'adhérer individuellement au NPD qui était relégué à la politique fédérale. Ce compromis fut remis en question au congrès de fondation officielle du PSQ, à la mi-novembre, mais la majorité décida de le maintenir. Cette attitude n'est cependant pas définitive et peut toujours être revisée.

Quoiqu'il en soit, dans l'esprit du PSQ, ce compromis ne saurait s'éterniser. Il ne peut valoir que pour la phase de transition entre le système fédéral actuel et le système confédéral que le parti envisage d'instaurer, système où le Parlement central serait constitué de représentants à parts égales des deux nations représentées concrètement, sinon juridiquement, d'une part, par le Québec et, d'autre part, par les neuf autres provinces sous la forme qu'elles-mêmes choisiront toutes ensemble ou par groupes.

Avec le PSQ, nous nous trouvons donc à l'antipode de la double allégeance des libéraux. Son attitude d'ailleurs rencontre mieux les exigences d'un compromis où les impératifs économiques ne relégueraient pas au second plan les facteurs culturels. L'erreur de 1867 serait ainsi corrigée. ★

L'IGNORANCE DE M. LAMONTAGNE

par J.-Ivan GUAY

M. MAURICE LAMONTAGNE, ministre responsable des relations fénérales-provinciales dans le gouvernement de M. Pearson, s'est placé dans un malencontreux « dilemme » : ou bien il doit être taxé d'ignorance, ou bien il doit être accusé de malhonnêteté. Il faut avouer que c'est peut-être astucieux pour un universitaire, mais c'est certainement malhabile pour un homme politique. Il est donc nécessaire, en dépit de ses antécédents comme professeur à la faculté des sciences sociales de l'université Laval, de choisir le moindre mal et de le classer parmi les ignorants.

Car comment expliquer que M. Lamontagne ait pu affirmer publiquement lors d'une causerie au Congrès canadien juif à Montréal (Le Devoir, 3 décembre 1963), qu'il n'y a qu'une seule nation au Canada. Les propres employeurs de M. Lamontagne, les dirigeants du parti libéral fédéral, reconnaissent eux-mêmes l'existence de la nation canadienne-française.

Et la majorité des Anglo-saxons qui ont affaire aux Canadiens français reconnaissent qu'ils sont différents des autres Canadiens, non seulement par leur langue mais par leur mentalité, leur culture et leur origine.

M. Lamontagne, ex-professeur de sciences sociales, devrait savoir qu'il n'y a pas que la langue qui différencie les Canadiens français du Québec des autres Canadiens du pays. La preuve irréfutable est que les Canadiens français qui émigrent du Québec dans les autres provinces du pays ou aux USA, finissent tôt ou tard par être assimilés, c'est-à-dire par disparaître en tant que Canadiens français et devenir indiscernables, même s'ils conservent leur langue. Les statistiques sont très éloquentes à ce sujet.

Il n'est pas sage d'ignorer la réalité, surtout quand elle est « statistiquable ». Il faut donc reconnaître que les Canadiens français du Québec forment véritablement une nation, parce qu'ils en ont toutes les caractéristiques.

D'abord, parce qu'ils parlent une même langue, le français, et occupent en masse un même territoire, le Québec, où ils sont l'immense majorité.

Ensuite, parce qu'ils sont reliés entre eux, non seulement par des rapports économiques mais aussi par les liens du sang, par une histoire et des luttes communes en terre d'Amérique, par une mentalité et des aspirations communes, par des réalisation sociales, économiques, politiques et culturelles communes.

Finalement, parce qu'ils ont une origine commune, la France, d'où leur viennent, non seulement leur langue commune, mais un folklore commun, une culture commune.

Aucun groupe ethnique au Canada, qu'il soit ukrainien, italien, allemand, polonais, grec, chinois, etc., ne possède toutes ces caractéristiques nécessaires à la formation d'une véritable nation; à l'exception des Anglo-saxons, qui forment d'ailleurs l'autre nation du pays.

C'est pourquoi les Canadiens français qui quittent le Québec, qui est le centre générateur de la nation, finissent toujours par perdre leur nationalité. Car la nation, c'est plus qu'un groupe de gens qui ont en commun une langue, un folklore ou une origine ethnique, tels les Juifs, c'est un organisme social autonome qui forme une entité géographique par des liens matrimoniaux, économiques, politiques, culturels et historiques.

Toutes les autres nationalités ou groupes ethniques du Canada, sauf les Anglo-saxons, sont donc, comme le veut M. Lamontagne, des groupes culturels disséminés et plus ou moins assimilés au sein des deux nations du pays.

La nation est donc loin d'être une création de l'esprit. C'est une réalité à la fois sociale et biologique. Il y a d'ailleurs longtemps, avec toute la haine que certains lui portent, que la nation serait disparue du Québec si elle n'était qu'un être de raison ou même un simple groupe culturel ou minorité ethnique.

L'ignorance de cette réalité sociale fondamentale du monde capitaliste contemporain, la nation, peut conduire à des erreurs graves. C'est pourquoi la compréhension des Canadiens français par les Anglo-saxons doit aller plus loin que chanter « Alouette » dans des congrès ou adresser quelques cartes de Noël en français.

Les Anglo-saxons doivent réaliser, non comme individus mais comme groupe, que les Canadiens français sont en Amérique du nord pour y rester et pour y vivre comme nation.

La nation anglo-saxonne doit admettre que l'Acte de l'Amérique du nord britannique, loi anglaise élaborée au siècle dernier pour promouvoir et garantir l'hégémonie anglo-saxonne au sein du Dominion du Canada, est une loi périmée. C'est perdre un temps précieux que vouloir la « rapatrier ».

Le réalisme politique consiste à créer une nouvelle constitution, non sur la base des divisions géographiques artificielles et arbitraires des dix provinces mais sur la base sociale, réelle et permanente des deux nations du pays.

Ce n'est pas être séparatiste que reconnaître la réalité des deux nations fondatrices du Canada. Mais c'est risquer le séparatisme que nier la réalité de la nation canadienne-française.

M. Lamontagne cache mal son jeu comme publicitaire du vieux fédéralisme c'est-à-dire de la tentative de noyer la nation canadienne-française dans un grand tout hétérogène. M. Lamontagne, comme professeur de sciences sociales a, apparemment, fait très peu d'études sur l'évolution des sociétés. Le creuset USA, ou si l'on veut le « melting pot » américain, a été possible parce qu'il n'y avait qu'une seule nation qui assimilait tous les immigrants européens ou autres. Les Noirs, qui sont pourtant vingt millions, étant disséminés et en partie assimilés, ne forment pas une nation.

Mais l'histoire du Canada est tout à fait différente !

Les nations comme les peuples ont la vie très dure. L'histoire en donne de multiples exemples. Elles ne disparaissent que par le suicide : en se laissant assimiler. Autrement, seule l'extermination à la manière nazie peut en venir à bout.

Et si les Canadiens français ont décidé non seulement de survivre mais de vivre, ce n'est pas le chantage confédératif qui va les influencer. C'est d'ailleurs la plus grande faiblesse de l'argumentation de M. Lamontagne de dire aux Canadiens français que leur sécession sonnerait le glas du reste du Canada tout entier dont les différentes provinces s'annexeraient successivement aux USA. C'est insulter la fierté des Canadiens français. C'est même les provoquer.

Car on ne dit pas à des gens qui ont toujours été employés comme laquais que l'on vendra leur uniforme, et l'hôtel avec, s'ils quittent le service. Ils s'en fichent pas mal !

(*suite au bas de la page suivante*)

BICULTURALISME, BILINGUISME ET ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE

par *Guillaume de MAILLARD*

LA langue et la culture des Canadiens français sauront-elles survivre sur un continent dont la vocation — malgré la présence d'un groupe plus « british » que John Bull lui-même — est sans aucun doute nord-américaine ?

Le « fait français » au Québec, ne bénéficiera-t-il finalement que d'un sursis ? Car c'est bien là le fond du problème.

A ces questions cruciales, la pratique équitable du « biculturalisme » apportera peut-être une réponse optimiste. Toutefois, on peut douter de la possibilité de mettre le biculturalisme en train dans l'ensemble du Canada.

Il est vrai que la Commission d'enquête présidée par MM. Laurendeau et Dunton a, justement, pour but de nous éclairer là-dessus — faisons le voeu que, par la même occasion, elle sache montrer au grand jour l'étroite imbrication qui existe, qui doit exister, entre l'état de santé de la langue et l'état de santé de l'économie d'un Etat.

Le biculturalisme, qu'est-ce à dire ?

Mais le biculturalisme, c'est quoi ? Il est à craindre qu'il n'existe de ce terme autant de définitions que de techniciens de la chose ! Ou encore, que de groupes ethniques au Canada.

Les dictionnaires rattachent, au sens figuré, le terme « culture » aux choses de l'esprit, au domaine intellectuel. Voilà donc une définition on ne peut plus vaste.

LAMONTAGNE...

(*suite de la page précédente*)

M. Lamontagne est passé au service d'Ottawa au temps de Duplessis, qui était un faux autonomiste. Ce temps est révolu et la véritable autonomie, économique, politique et culturelle, ne doit plus être tournée en ridicule.

A moins que le journaliste du « Devoir » ait mal cité M. Lamontagne. Car, comme la plupart des hommes politiques, celui-ci est sûrement membre du « Club des mal cités par la presse ».

★

N'en déplaise à M. Pierre Daviault qui, dans *Le Devoir,* a justifié avec conviction ce néologisme, il me parait plus près de la réalité de préférer à « biculturalisme » la locution DUALISME CULTUREL, étant entendu que « dualisme » a ici — tout humour mis à part — le sens donné par Quillet : tout système qui admet la coexistence de deux principes opposés et irréductibles...

De toute manière, « dualisme culturel » ou « biculturalisme », lorsqu'on envisage l'ensemble de la Confédération, il apparaît nécessaire — vu la confusion actuelle — d'établir une distinction avec le BILINGUISME. En effet, ne parle-t-on pas trop souvent de « biculturalisme » en pensant en fait au bilinguisme ?

Dans un éditorial du *Devoir* en date du 11 novembre 1963, Claude Ryan le soulignait avec justesse : « C'est par le biais du bilinguisme que la Constitution, à l'article 133, reconnaît, quoique de manière incomplète, la dualité culturelle du Canada. Dans les demandes particulières qu'il adresse à la Commission Laurendeau-Dunton, le gouvernement Pearson insiste à trois reprises sur le bilinguisme. » Et M. Ryan s'empresse d'ajouter : « Mais le bilinguisme n'est que le visage officiel et extérieur d'une réalité qu'il faut appeler, faute de meilleur terme, le biculturalisme. »

Rayonnement du français

Il tombe sous le sens que langue et culture vont de pair. Singulièrement quand il s'agit d'une langue de prestige, parlée par une importante fraction de l'humanité (comme c'est le cas pour la langue française.) L'une engendre l'autre. Mais laquelle vient en premier ? Les deux n'évoluent-elles pas ensemble ? Il y a là matière à réflexion, mais on ne soulignera jamais assez que l'évolution de l'une et l'autre sont, aujourd'hui plus que jamais, fonction de la puissance d'un pays ou d'un ensemble géographique où elles ont droit de cité.

Et par puissance, il faut entendre la puissance INDUSTRIELLE, ECONOMIQUE, puisque c'est la condition cardinale à l'obtention de la puissance politique — et militaire — pour une nation; ainsi, les Etats-Unis.

Idéalement, le biculturalisme au Canada, pour M. Dunton, « ne signifie ni un mélange des deux

cultures ni une obligation, pour les individus, de posséder l'une et l'autre » (cf. *La Presse* du 7-11-63).

Réaliste, M. Dunton a touché du doigt le vrai problème en affirmant (*La Presse,* 7-11-63): « Nous estimons que les Canadiens ont à faire face, aujourd'hui, à des problèmes tout aussi graves que ceux de la Confédération. Dans la province de Québec en particulier, mais ailleurs aussi, des groupes demandent avec une insistance croissante que la Confédération soit repensée et que l'on comprenne mieux l'association fondamentale des deux peuples fondateurs ainsi que l'apport grandissant des Canadiens des autres origines. »

Il faut prendre le taureau par les cornes! Que veut, qu'exige l'un des deux peuples fondateurs de la Confédération ? Plus de justice, l'égalité — et pas uniquement au Québec.

Rôle d'une commission

Pour ce faire, la clé du problème passe donc par la province des Canadiens français. A ce sujet, que peut faire la Commission Laurendeau-Dunton ? M. Claude Ryan (cf. son éditorial du 11 novembre 1963), qui sait bien que le « fait français » est tributaire des réalités économiques, estime qu'il n'est pas question « de limiter les recherches de la commission aux seules réalités de l'ordre culturel, mais de voir comment les réalités culturelles — qui sont les premières dans l'ordre des valeurs temporelles — peuvent servir de fondement dynamique au développement du pays dans tous les ordres. » Il ne manque pas de citer, entre autres, l'universitaire anglophone Paul Fox, de Toronto, qui a « proposé à la commission des thèmes de recherches aussi peu « culturels » que la nature du fédéralisme canadien, les conflits de pouvoirs constitutionnels, les relations financières entre Ottawa et les provinces. »

Prions donc pour que les conclusions de la commission Laurendeau-Dunton se limitent aussi peu que possible à la « culture » et ne masquent pas les vrais problèmes — économiques — en suggérant la solution-miracle du « biculturalism from coast to coast » . . .

Car je tiens pour plus urgente que la survivance de la culture des Canadiens français, l'expansion de l'économie de la province. La solidité de la seconde assurera alors, à n'en pas douter, l'essor de la première.

Libération économique

La solution, peut-on la trouver dans la Confédération ? Dans la rénovation de celle-ci ? Dans sa refonte ?

Le fait, pour le Québec, de devenir enfin la seconde nation du pacte confédératif, avec les mêmes prérogatives au sein de la Constitution et de la Confédération, permettra-t-il aux Canadiens français de devenir socialement plus mûrs et économiquement plus forts ? C'est en tout cas la thèse récente de l'éditorialiste de l'hebdomadaire italien de Montréal « Il Cittadino Canadese ».

Bien que telle thèse contienne une part de vérité, il m'apparait que la solidité économique de la province de Québec pourra faire obtenir avec bien plus d'aisance une véritable égalité pour le Canadien français, au sein de la Confédération.

Tout Jésuite qu'il soit, le Père Arès fait preuve de lucidité véritable quand il déclare, comme il l'a fait récemment, lors d'un banquet de la SSJB :

« Il faut que le français (au Québec) devienne une nécessité mais on n'y parviendra pas tant que l'organisation, l'administration et la direction de l'économie resteront uniquement entre les mains d'un petit groupe d'hommes non sortis du peuple et non responsables au peuple. »

Précisant sa pensée, le Père Arès a ajouté : « J'estime pour ma part que la démocratisation de l'économie québécoise, c'est-à-dire la participation active et responsable du peuple à sa vie économique, la participation active et responsable de tous les agents de la vie économique à l'organisation, à l'administration et à la direction de l'économie, fera plus que tous les décrets pour redonner au français sa place et son prestige. » (cf. « Le Devoir » du 2-12-63)).

Point n'est besoin d'être grand clerc pour saisir, en effet, que les pays économiquement dépendants éprouvent des difficultés plus ou moins graves à garder la « pureté » de leur langue propre et, partant, à assurer l'essor de leur culture.

Car, tenant pour acquis que, d'une façon générale, le terme de culture englobe, pour l'essentiel, ce qui a trait à l'art de vivre, de travailler, de penser et de gouverner selon des critères définis, il saute aux yeux que les pays dont le développement économique n'est pas à maturité — ou est contrôlé par l'étranger — « subissent » singulièrement la culture et, en particulier, la langue des Etats forts auxquels ils sont liés.

En veut-on un exemple, parmi tant d'autres, mais particulièrement probant ?

Au sortir de la guerre, la France était handicapée au point de vue technique. Non pas tant dans le domaine de la science pure que dans celui de la production, des réalisations techniques.

Le « leadership » français dans les grandes disciplines de la science s'était estompé avec la tourmente. Souvent, il fallait donc se contenter — au moins pour l'heure — de travailler, de réaliser d'après des découvertes et des applications « made in USA ». C'est ce qui explique la pénétration, durant de longues années (et encore aujourd'hui, dans une certaine mesure, mais

cela est vrai pour l'ensemble de l'Occident), du vocabulaire technique américain.

La France a, trop souvent, pris tel quel le langage lié à la technique américaine, sans le transposer, sans le « traduire ». On assistait en fait à un phénomène de colonialisme « scientifico-linguistique » — d'ailleurs si courant au Canada français.

Ainsi, même en France, le domaine de l'aéronautique (civile et militaire) était, et reste jusqu'à un certain point, envahi par l'anglais — on devrait dire l'« américain »! (Au cours de mon service militaire j'ai dû, comme pilote, faire de l'« anglais technique » ma pâture quotidienne).

Deux langues officielles

Tout de même, les temps ont changé : le français technique (comme les ailes françaises, n'en déplaise à M. McGregor, d'Air Canada . . . pardon : TCA) a redoré son blason.

On assiste, mais dans un champ plus étendu, au même phénomène au Québec. D'ailleurs, ne faut-il pas voir dans notre « sous-développement », du moins notre colonialisme économique, la raison du fait que, alors qu'on discute de biculturalisme sur les bases du pacte confédératif, d'autres groupes ethniques minoritaires en viennent à proposer — sinon « imposer » — le multiculturalisme ?

Si l'on s'en tient à la langue comme moyen de communication officielle, la question ne devrait même pas se poser; autant il serait inadmissible d'empêcher d'autres groupes ethniques de continuer à parler leur idiome maternel et de perpétuer leur folklore (leur culture !) entre eux, autant, par contre, il serait impensable de mettre sur pied d'égalité les langues française, anglaise, italienne, espagnole, ukrainienne, polonaise (et pourquoi pas l'eskimau ?) en ce qui concerne les rapports officiels des ethnies composant le Canada.

D'ailleurs, à ce sujet le pacte de la Confédération est aussi formel que clair — du moins quant à la lettre car dans son « esprit » c'est, jusqu'ici, une tout autre chanson.

Les choses sont telles qu'il faut aujourd'hui se demander si, à défaut du dualisme culturel, le bilinguisme est chose possible, pour la masse, dans l'ensemble du Canada.

A cet égard, la province de Québec fournit un exemple des plus instructifs. Il me semble que nous avons été plus loin que n'importe qui ou que n'importe quel autre pays, dans l'application du bilinguisme.

A cause des conditions économiques qui lui sont faites, le citoyen du Québec doit, pour gagner sa croûte, presque toujours « se débrouiller » en anglais. Malgré ce fait, malgré la valeur de survie que prend l'anglais pour le Canadien français, si j'ose dire, force est de constater que la province est loin d'être bilingue à cent pour cent. Au contraire !

Pouvons-nous, dans ces conditions, décemment demander à tous les Canadiens de langue anglaise de se mettre au français ? Il n'en ont nul besoin pour assurer leur bifteck. Car toute la question est là. Il est difficile de prétendre que le français permettra à la masse de nos compatriotes des autres provinces de mieux gagner leur vie.

Qui donc, à part l'amoureux des langues ou le philologue, s'astreindra, au nom de la Confédération, à apprendre — et surtout à parler — le français ?

En vérité, en dehors de l'administration fédérale, plus précisément Ottawa, le français a peu de chances dans les provinces anglophones. Il se peut que dans les branches du commerce, de l'industrie, tel directeur anglophone ait intérêt à être bilingue à cause . . . des intérêts de sa compagnie au Québec.

En pareille hypothèse, on est certes en droit d'estimer qu'il serait préférable que cet homme d'affaires n'ait pas intérêt à apprendre la langue française . . . par intérêt !

Une formule mitigée

Aussi, où et comment le dualisme culturel a-t-il des chances de s'épanouir ?

A mon sens, il pourrait, avec un bonheur et des degrés différents, s'exercer sur trois plans :

1. Le plan proprement québécois;
2. Le plan fédéral : en pratique, dans l'administration, à Ottawa, et au sein des « services fédéraux nationaux » comme Air Canada, les Chemins de fer, l'armée, etc.;
3. Le plan « national » : à l'intérieur des provinces de la Confédération, là où sont implantées d'importantes minorités canadiennes-françaises (et, dans le sens inverse, c'est-à-dire le Québec, pour les minorités anglaises, le dualisme culturel, par définition, n'étant pas à sens unique.)

Il va de soi que le plan québécois est la pièce maîtresse pour l'essor de la culture et de la langue françaises — seuls éléments du dualisme culturel à présenter d'inquiétants symptômes de desséchements puisque, même si la culture des Canadiens anglais tend à subir l'influence de la « culture » américaine, elle n'en a pas moins les mêmes racines.

Hélas ! les causes concourant à « asservir » la langue, la culture des Québécois sont nombreuses. Elles se compliquent encore du fait de l'importance gardée par le clergé dans les affaires matérielles et du fait de la présence d'une minorité anglaise non négligeable. Une réforme de l'enseignement de la langue — de l'enseignement tout court — s'impose dans de brefs délais.

Car enfin, soyons logiques : pouvons-nous exiger la pratique du biculturalisme au Canada si l'essor de l'un de ses éléments est freiné à la base ?

Dans le contexte actuel, il faut s'effrayer — c'est bien le moins — de ce que, seule une minorité parle et écrive le français avec respect.

C'est donc là que se situe l'urgence, et non dans le fait de prôner le dualisme culturel « from coast to coast ». La syntaxe est à l'agonie, le génie même de la langue est moribond. Trop souvent on entend parler français dans une tournure de phrase, un esprit anglais. De français, il ne reste que les mots. Et encore ! Quant au vocabulaire, laissons-le tranquille : il est déjà si approximatif . . .

Les journaux sont, en grand nombre, rédigés, conçus et présentés dans un esprit anglo-saxon. Leur publicité — et c'est la même chose à la radio et à la télévision — constitue généralement un affront cinglant au génie de la langue de Molière . . . ainsi qu'au bon goût.

En un mot comme en mille, devant cet état de choses il faut bien reconnaître, avec le directeur de l'Office de la langue française, M. Maurice Beaulieu, que « notre plus grand ennemi sous le rapport de la langue, c'est nous-mêmes ».

Avec lui, nous sommes aussi d'accord pour croire que, avant tout, une réforme de l'enseignement est nécessaire (trop d'instituteurs et d'institutrices sont d'une incompétence flagrante : il suffit qu'ils ouvrent la bouche pour en comprendre la raison).

« Il se produit souvent, a souligné M. Beaulieu au cours d'un récent colloque sur l'unilinguisme organisé par la SSJB de Québec, qu'on enseigne mieux l'anglais que le français, parce que l'anglais qu'on dispense (sic) colle davantage à la vie. »

De quelles armes le Québec dispose-t-il pour défendre son idiome ? Faut-il proclamer l'unilinguisme obligatoire ? Il semble que cela aille de soi. Mais, avec le Père Arès, nous doutons de la constitutionnalité d'un Québec unilingue. De toute manière cette mesure, souhaitable d'ailleurs, n'est pas une panacée.

La panacée du séparatisme

La présence du milieu anglo-saxon dans le « bastion québécois », particulièrement dans le monde des affaires, et l'attrait « culturel » (le « Way of Life ») qu'exercent sur nous les USA ne sont pas fait pour arranger les choses.

Tout, au Québec, exhale des relents anglo-saxons. La structure de nos sociétés commerciales ou industrielles, notre façon de vivre et, dans un certain sens, notre mentalité s'inspirent en direct de nos voisins.

Il n'est pas jusqu'aux robinets d'eau, dans nos salles de bain, qui n'en témoignent : ne portent-ils pas, neuf fois sur dix, les initiales « H » et « C » ? Si j'en veux aux robinets, c'est qu'il me souvient avoir fait un sacré saut, sous la douche, en prenant le robinet d'eau froide pour celui d'eau chaude ! (« C » est l'abréviation pour « chaud » en France).

Puisque, en général, les structures (politiques, économiques, techniques, commerciales, etc.) de la province de Québec sont une « rémanence » des structures anglo-saxonnes, il semble — au moins en théorie — que, seule, l'indépendance puisse « sauver » langue et culture.

Et pourtant, on peut, on doit objecter que le Québec, devenu indépendant, risque de se transformer graduellement en satellite américain, en une sorte de « Banana Republic ». Auquel cas, adieu langue et culture françaises !

L'opinion du Révérend W. Butcher, pasteur de la paroisse presbytérienne de Québec, a du sens, qui veut que : « Si nous avions la séparation absolue, nous perdrions le combat pour la langue française et, après deux générations, tout le monde parlerait une espèce d'anglais. » (cf. *Le Devoir* en date du 2 décembre 1963).

Toutefois, le bilinguisme pratiqué au Québec n'est pas pour raffermir la cause du « fait français ».

Un clichage linguistique

André d'Allemagne n'a certes pas tort, en constatant que pour certains « . . . il y a eu un pacte entre deux nations et on a accordé à la nation minoritaire certaines mesures d'autonomie tout en respectant le rapport de majorité et de minorité. D'où le biculturalisme, où une culture prédomine. »

Au fond, il reste à espérer qu'au fur et à mesure du développement de l'économie québécoise, parallèlement la langue et la culture — qui vont de pair — se raffermiront.

Néanmoins, des mesures gouvernementales (de la part de la province) pour renforcer l'unilinguisme au Québec paraissent aujourd'hui nécessaires, quitte, peut-être, à effectuer un « clichage linguistique » pour accorder aux régions ou villes comportant une forte minorité anglaise, un statut de bilinguisme.

Une fois, en telle hypothèse, déterminé le pourcentage à partir duquel les groupes minoritaires ont droit au bilinguisme, il faudra le pratiquer tant dans les affaires municipales que dans l'enseignement. La chose, par ailleurs, supposerait que l'administration provinciale restât officiellement bilingue.

Cette vue n'est pas idéale. Mais elle me semble avoir le mérite de constituer une « porte de sortie » pour les minorités canadiennes françaises hors du Québec.

Sur le plan fédéral, cela a déjà été souligné, il va de soi que l'administration — à toute fin

pratique, Ottawa — devrait s'efforcer d'être sans retard totalement bilingue.

Le gouvernement fédéral, à Ottawa, administre deux peuples : il doit donc s'efforcer également de favoriser avec équité l'essor des deux cultures, sans pour autant entraver la libre expression des autres groupes minoritaires. Enfin, il va encore plus de soi que les Canadiens français devraient obtenir une représentation dans l'administration fédérale qui, à compétence égale, leur donne toute justice.

Reste donc le plan « national » : il est douteux qu'il soit possible de créer, de promouvoir le dualisme culturel dans l'ensemble du Canada.

En vérité, on peut tout au plus, semble-t-il, espérer que, bénéficiant dans les provinces anglophones du principe de « clichage linguistique » déjà cité, les minorités canadiennes françaises fortes en nombre jouissent juridiquement d'un statut bilingue entraînant le droit à l'enseignement en langue française.

Mais les difficultés s'aggravent d'un problème religieux, notamment quand il s'agit de l'attribution de commissions scolaires françaises et catholiques.

Qu'il suffise de souligner qu'en certains endroits du Canada anglais, les minorités anglaises catholiques se plaignent d'être brimées, en ce qui a trait à l'enseignement, par les protestants majoritaires.

Ce problème n'est pas nouveau : au Québec, les protestants de langue française rencontrent les mêmes ennuis de la part de leurs coreligionnaires anglais; ils éprouvent de sérieuse difficultés, eux aussi, à préserver leur langue et leur culture. Même chose pour les Juifs de langue française, obligés d'aller à l'école protestante anglaise.

A moins que la province ne décide d'abandonner une fois pour toute les minorités françaises dans le reste du Canada (solution qui pourrait s'imposer), leurs difficultés ne pourront, selon toute probabilité, être résolues qu'avec la refonte de la Confédération.

La même question, tout aussi bien, se pose pour la majorité québécoise. ★

SABOTAGE AU PSQ?

par J.-Ivan GUAY

L'ARTICLE 47 du manifeste du PSQ (Parti Socialiste du Québec), fondé en novembre dernier, préconise la transformation du Conseil législatif en un Conseil d'associations ou Chambre corporative.

L'auteur de cet article (un manifeste est généralement une oeuvre collective conçue par quelques individus) a visiblement confondu les organes d'un gouvernement socialiste avec les institutions d'un Etat corporatiste. Ce qui est tout à fait normal dans une province où les enfants sucent avec le lait de leur nourrice (ou de Borden) le respect admiratif des institutions clérico-traditionalistes.

Cependant les gouvernements socialistes ne sont plus, à l'heure actuelle, des rêves de futuristes. Il en existe présentement une douzaine à la surface de notre globe terrestre. Et tous ont été unanimes à reconnaître non seulement l'inutilité mais le désavantage d'un sénat ou d'un conseil législatif.

Car ces assemblées, dont les membres sont non pas élus par le peuple mais choisis parmi les représentants des classes dirigeantes, ont été créées précisément pour neutraliser l'autorité des assemblées où le peuple a une certaine influence, telles les Législatures ou Chambres de députés ou de représentants.

En d'autres mots, ce que les classes dirigeantes, d'abord l'aristocratie et plus tard la bourgeoisie, donnent d'une main (par l'Assemblée législative) en mesures démocratiques, elles le retirent en grande partie de l'autre (par les amendements ou vétos du Sénat).

Transformer le Sénat ou le Conseil législatif, qui n'est qu'un Sénat provincial, en une Chambre corporative en remplaçant les représentants de la bourgeoisie par des représentants de divers corps, groupements ou associations, serait plus malhonnête que conserver l'ancien Sénat.

Car non seulement cette « innovation » créerait l'illusion d'une supériorité dans le domaine législatif (deux assemblées législatives au lieu d'une !) mais elle diviserait le peuple contre lui-même : ceux qui, à l'Assemblée législative, préconisent des mesures favorables à la majorité contre ceux qui, au Conseil législatif, préconisent des mesures favorables à la minorité, c'est-à-dire aux corps ou associations qu'ils représentent.

C'est pourquoi la Chambre corporative est l'une des caractéristiques des Etats les plus rétrogrades, tel le Portugal.

De plus, pourquoi vouloir à tout prix doubler l'Assemblée législative qui comprend déjà beaucoup (en réalité trop) de membres, appartenant d'ailleurs aux divers métiers, professions, régions, classes, etc. Car les lois, quel que soit le nombre de gens qui participent à leur élaboration, doivent toujours subir finalement (et le plus tôt est toujours le mieux) le test de l'expérience avant d'être amendées de façon réaliste.

On n'a qu'à regarder la quantité industrielle de « statuts refondus de la province de Québec » pour constater que les lois ne sont pas éternelles mais amendables à souhait. N'est-ce pas d'ailleurs la fonction des assemblées législatives ?

Dans la rédaction finale de son manifeste, le PSQ aurait donc avantage, s'il veut demeurer vraiment socialiste, à amender l'article 47 en préconisant simplement l'abolition du « dilatoire » Conseil législatif, éternel organe de la réaction, avec ou sans transformation.

On imagine difficilement que le nouveau « char » de l'Etat du Québec pourrait rouler avec un moteur d'un autre âge ! ★

LE PARTI SOCIALISTE DU QUÉBEC à l'heure de la révolution tranquille

par *Pierre VALLIÈRES*

A l'heure où l'opinion *canadian* se faisait unanime pour reprocher aux Canadiens français du Québec la revendication de droits fiscaux qui, selon elle, va compromettre non seulement la mise à exécution de mesures à caractère national, mais mettre en danger la Confédération elle-même, les socialistes québécois, embarqués comme les autres dans le mouvement autonomiste irréversible de l'Etat du Québec, décidaient qu'il était urgent d'élaborer une « doctrine » socialiste qui puisse répondre aux besoins fondamentaux de l'homme québécois (qui sont essentiellement ceux de tout homme vivant sur terre).

Sur le plan fédéral, il va sans dire que l'objectif principal doit être de redéfinir exactement les juridictions des provinces et celles d'Ottawa en éliminant les équivoques qui aujourd'hui sont en train de nous acculer au marasme. Ensuite, il faut reposer dans le cadre de cette nouvelle définition constitutionnelle tout le problème des partages fiscaux, qui font actuellement obstacle à la pleine et entière utilisation des droits des provinces, et particulièrement ceux du Québec où évolue par son propre dynamisme un peuple distinct du reste du pays par la langue, la tradition, l'éducation, la mentalité et un brin de culture. Enfin, il faut, pour le Canada tout entier, s'efforcer de se dépendre de la domination économique des Etats-Unis tout en se décentralisant. Est-ce possible ?

Il est certain qu'à cette heure de crise pour le Canada, qui coïncide avec ce que l'on a convenu d'appeler, pour ne choquer personne, la révolution tranquille du Québec, les socialistes d'ici ne peuvent faire abstraction de leur milieu naturel s'ils veulent que leurs revendications sociales et économiques reposent sur les besoins des Québécois dont ils sont solidaires et sur leur droit à l'autodétermination, qui est celui de chaque peuple. Car le problème du Québec est celui d'un peuple, sinon d'une nation, et doit être résolu par ce peuple. Il appartient aux Québécois, et non aux Canadiens ni aux Américains, d'être les artisans de leur propre émancipation et de lui donner le caratècre qu'ils veulent, pour autant que leurs ressources économiques, politiques et culturelles le leur permettent dans le contexte nord-américain de la seconde moitié du XXe siècle.

Il est évident que l'épanouissement d'un peuple n'exige pas nécessairement la séparation et qu'il vaut mieux pour un peuple minuscule d'être associé à d'autres pour son évolution que de périr fièrement, la tête haute et le ventre vide. D'ailleurs, qu'ils le veuillent ou non, les peuples sont toujours associés commercialement, ne serait-ce que pour pouvoir manger. Mais il peut arriver que devant l'incompréhension de l'autre ou des autres partenaires de l'association économico-politique, tel peuple, qui en a assez d'être dominé, exploité ou défavorisé, prenne le risque de se débrouiller seul, — du moins, le temps de faire voir aux autres qu'il existe lui aussi et qu'il entend avoir un mot à dire dans l'orientation des affaires humaines.

A l'heure donc où les Canadiens français, après avoir nationalisé l'électricité, songent à mettre en valeur leurs richesses naturelles, à créer une sidérurgie, à établir une caisse de retraite et à étatiser l'éducation, pour se donner la base économique et scientifique nécessaire à leur revendication d'une plus grande autonomie politique, condition sine qua non du développement ultérieur de leur économie, comment les socialistes québécois pourraient-ils s'abstenir de s'engager sur la scène politique pour montrer au peuple que ses besoins essentiels ne peuvent pas être satisfaits vraiment si on ne touche pas aux règles du profit, de la rentabilité et du marché capitalistes ? Cela devient évident au Québec pour l'éducation, la santé, le logement et les loisirs.

Si les socialistes d'ici se sont séparés, en majeure partie, de leurs camarades de l'ouest, ce n'est pas d'abord pour se libérer des cadres d'un parti fédéral (NPD) et faire la cour aux séparatistes, ni même pour affirmer énergiquement leur volonté d'être Canadiens français et de durer comme tels, mais avant tout pour se désolidariser des pseudo-socialistes anglophones et francophones qui, pour se gagner la clientèle électorale des libéraux, avaient mitigé leur doctrine primitive, renoncé en fait au socialisme, c'est-à-dire

concrètement à la nationalisation systématique des grandes entreprises et au contrôle de l'Etat sur l'économie : ce que justement les socialistes du Québec jugent essentiel à l'émancipation véritable des Canadiens français comme à celle de n'importe quel peuple.

Même si le NPD a reconnu en principe l'existence de deux groupes ethniques égaux en droits au Canada — principe que ses dirigeants ont, par ailleurs, maintes fois démenti dans les faits, — il n'en reste pas moins vrai, et c'est ce qui compte, que ce parti n'est rien de plus maintenant qu'une gauche aliénée ou une droite honteuse d'avoir déjà osé être un peu radicale.

Le nationalisme de Douglas est un mythe aussi verbal que le fédéralisme coopératif de Lamontagne-Lamarsh-Chevrier-Pearson. Il ne vise qu'à tranquilliser les consciences, et non à apporter une réponse réelle à un problème réel. Au fond, il s'accommode très bien de l'ordre établi.

Quand à la social-démocratie dont Tommy s'est fait le champion et qui enthousiasme Mme Casgrain — l'adversaire de M. Lamontagne aux dernières élections, — comment pourrait-elle résoudre les quatre colonisations parallèles que nous subissons : la colonisation indigène et bicéphale (franco-anglo-saxonne), l'invasion massive et durable des capitaux américains avec la dictature politique qu'ils transportent, la satellisation nucléaire et, enfin, l'assaut craintif mais de plus en plus résolu du néo-capitalisme européen avec ses beaux plans à la française pour orienter les possesseurs de capitaux sur le chemin d'une prise en charge beaucoup plus serrée de toute la société ?

Les Canadiens français veulent être plus libres et plus prospères. Pour cela, ils ont besoin d'une économie dirigée par eux et pour eux, au moyen de l'Etat. C'est ce que les socialistes québécois croient, — que les Canadiens français ne veulent plus être des domestiques, — et voilà pourquoi ils se sont réunis ces derniers temps pour tenter de mettre les moyens dont ils disposent en harmonie avec le but général qu'ils poursuivent : l'égalité sociale.

L'égalité sociale qu'ils réclament pour tous les hommes, ils la réclament d'abord pour le pays réel où ils ont à vivre leur responsabilité, le Québec, ce qui ne les empêche nullement de la souhaiter pour le reste du Canada ; seulement, les Québécois ne peuvent agir à la place des Anglo-saxons ni ces derniers à la place des Québécois.

Chaque peuple, comme chaque homme, doit se faire lui-même. Il n'est certes pas défendu à deux peuples de s'entraider, c'est même souhaitable. Mais la coopération n'est réalisable qu'entre des partenaires autonomes. Le but du PSQ, c'est de rendre le Québec plus autonome, Ottawa moins paternaliste (et autonome à son tour, espérons-le) et Washington moins vorace. J'ignore si le PSQ réussira à faire l'éducation politique des salariés et à politiser les syndicats de manière à susciter un véritable renouveau national qui mette en branle les forces indispensables à l'établissement d'une démocratie économique. Mais on peut dire, à l'heure de la révolution tranquille, que sa création répond à une nécessité et à une urgence : la nécessité de promouvoir le socialisme au Québec et l'urgence de politiser l'homme d'ici en fonction de ses besoins fondamentaux et non en fonction du Capital des industries privées.

* * *

Le PSQ apparaît au moment où nos traditions sont remises en question et où notre société résiste de plus en plus mal à la démystification qui en dévoile les vices.

Il n'est pas surprenant que son Congrès de fondation en novembre dernier ait suscité beaucoup d'intérêt. Ses prises de position reçoivent presque autant de publicité que celles des vieux partis qui ont amplement fatigué tout le monde avec leurs redites insipides et leur verbalisme de circonstance.

En 1963, une bonne partie de l'opinion publique s'était suffisamment réveillée de l'hibernation duplessiste et cléricale pour entendre d'autres appels que ceux d'une préparation religieuse à la mort, après une vie de béate résignation à la force des dogmes de l'entreprise privée, du bipartisme et de l'intégrisme.

Beaucoup de Canadiens français savent maintenant que leur société est dominée par une économie véreuse, une politique d'intérêts financiers (en grande partie étrangers) et une culture individualiste qui encourage et soutient, sans s'en rendre très bien compte, l'inégalité sociale et l'institutionnalisation de l'injustice.

Cette prise de conscience, toute récente chez nous, a été rendue possible par l'immense progrès des idées socialistes à travers le monde, depuis une siècle et demi.

En termes clairs et simples, ces idées « révolutionnaires » qui ont pris naissance au XIXe siècle reposent sur l'idée fondamentale que les hommes naissent égaux en droit et qu'il faut, pour que cette égalité se concrétise, créer les conditions politiques, économiques et sociales de l'égalité des chances, de la dignité et de la liberté, non seulement au niveau national, mais au niveau international.

Le socialisme est ,par conséquent, le seul idéal authentiquement démocratique, puisqu'il est :

a) une exigence de progrès et de promotion humaine ;

b) une exigence de conquête de l'économie et de l'organisation sociale de la société par la rationalité ;

c) une exigence de participation universelle à l'ordre politique, économique, social et éducatif ;

d) une exigence enfin de civilisation, car le socialisme est une culture, une conception de l'homme et de la société, axée sur la promotion des libertés concrètes, tant individuelles que collectives à travers les solidarités qu'exige la nature des choses.

Non pas que le socialisme puisse donner la liberté idéale.

Mais l'homme peut toujours être mis dans de meilleures conditions pour la conquérir, et c'est la tâche des socialistes d'inventer de nouveaux moyens qui permettent à l'homme de mieux maîtriser les conditions réelles de sa liberté et de s'assurer une certaine prospérité sans que celle-ci s'accommode tranquillement — comme c'est aujourd'hui le cas pour l'Occidental et le Soviet évolué — de la misère stagnante de la majeure partie de l'humanité.

Les socialistes pensent que le libéralisme économique (ou capitalisme) est incompatible avec les exigences mentionnées plus haut et qu'il doit disparaître. Ils le pensent parce qu'ils portent en eux le poids des injustices sociales et nationales et qu'ils sont conscients de l'exploitation au masque souriant dont ils font l'objet.

C'est pourquoi les socialistes ne peuvent endosser une doctrine comme celle du NPD, réplique quelque peu progressiste de la doctrine libérale, laquelle, comme on sait, repose essentiellement sur l'ordre établi dénoncé par le socialisme.

A moins d'être infidèles à ce qui les inspire et les justifie, les socialistes doivent clairement montrer que leurs objectifs contredisent ceux des partis traditionnels dont la politique est dirigée par les trusts et que ces objectifs visent réellement à détrôner du pouvoir ceux qui, par la force de leur argent, se sont unis pour faire servir à leurs intérêts financiers, politiques et idéologiques, les lois impitoyables du progrès technique et de ses multiples applications, aux dépens de ceux qui par leur travail ont rendu possible — sans les posséder jamais — les fortunes, les banques, les cartels et l'exploitation suprêmement organisée des richesses naturelles de tous les peuples économiquement faibles.

C'est en ce sens que les socialistes, au sein d'un régime capitaliste comme le nôtre, ne peuvent être que révolutionnaires, ou, tout au moins protestataires et révoltés, tant que le jeu ambigu de la démocratie ne leur a pas donné l'occasion, à travers tel ou tel événement, de prendre une initiative concrète et de réaliser, ne fut-ce qu'un article de leur programme.

Il est bien certain que le PSQ est encore loin du pouvoir. Il vient à peine d'élaborer un premier programme susceptible, comme tout premier programme, de multiples changements. Jusqu'à maintenant, le PSQ n'a fait que préciser ses objectifs dans des salles enfumées, remplies uniquement d'universitaires, de professionnels, de journalistes et de syndicalistes. Il n'est pas descendu dans la rue, il n'a rien dit encore à l'ouvrier par l'intermédiaire des syndicats, il n'a rien dit au paysan ni au collet-blanc ; l'intellectuel lui-même, le premier dont la conscience a été débloquée chez nous, se sent incertain vis-à-vis de ce mouvement nouveau : il se demande si le PSQ, comme des centaines d'organisations gauchistes dans le monde, ne constituera pas tout au plus un phénomène marginal du libéralisme et du mouvement syndical nord-américains.

* * *

Traumatisé par les trahisons du NPD, dans lequel tous ses dirigeants actuels ont déjà milité avec ferveur, le PSQ a peut-être tendance, alors qu'il existe à peine, à vouloir trop fixer jusqu'à ses moindres objectifs. Il me semble que son orientation générale est suffisamment claire déjà pour qu'il puisse se dispenser dans les mois à venir de détailler scrupuleusement et d'analyser à la loupe (sauf sur les points très controversés qui risqueraient de diviser le parti) un programme surchargé à souhait de définitions, d'affirmations radicales et de condamnations du capitalisme.

La lecture du manifeste, à elle seule, suffit à définir la ligne socialiste du parti et à empêcher toute confusion avec la doctrine édulcorée du NPD ou de toute autre formation social-démocrate ou libérale de gauche. Le PSQ n'étant qu'une toute petite formation politique, il n'y a pas à craindre que le jeu permanent des tendances, fastidieux pour les partis au pouvoir ou sur le point de l'être, nuise à ses objectifs. Rien ne pourrait favoriser davantage la mort du nouveau-né qu'une belle prison, soi-disant révolutionnaire, de définitions précises et sacrées. J'espère que le dogmatisme traditionnel aux organisations militantes québécoises cédera la place, au sein du PSQ, à une politique du possible, du concret et du relatif. La véritable dialectique n'est pas celle que l'on pense entre amis, mais celle que l'on applique à la réalité que l'on rencontre, sans s'énerver des lenteurs et des saletés ; car il vaut mieux guérir partiellement un malade avec les instruments que l'on a sous la main que d'ergoter sur la meilleure manière de guérir la maladie sans rien y faire.

J'espère que le PSQ sera préservé d'un nouveau gauchisme dont les interminables procès d'intentions et remises en question à propos de tout et de rien auraient tôt fait de paralyser aussi bien la direction du mouvement que ses membres. Le PSQ, s'il veut remplir son rôle *actuel*, qui en est d'abord un d'éducation et de pression, a besoin du dynamisme de tous ses membres. A mon sens, le dogmatisme et l'intransigeance sont deux dangers qui peuvent l'immobiliser, comme ils ont immobilisé la plupart des mouvements de gauche d'Occident qui n'ont voulu se mouiller ni les mains ni la tête dans les eaux sales de la réalité.

Il n'est évidemment pas question de favoriser le maintien, et encore moins le développement, de l'ordre établi ; il n'est pas question non plus d'être à demi socialiste pour se gagner des votes ; mais tout simplement de considérer l'histoire concrète du Canada français, dans son contexte actuel, comme le lieu d'insertion de la vérité pratique et le lieu de vérification des possibilités réelles de l'action commandée par les objectifs d'une politique socialiste . . . proportionnée aux moyens dont elle dispose.

Il faut que les socialistes québécois, qui sont en majeure partie des intellectuels, se rencontrent avec les ouvriers, les syndicats, les agriculteurs, les collets-blancs et les autres *sur le terrain d'une praxis* sociale, politique et culturelle, dans le but premier d'éveiller la conscience politique et le désir du changement chez le plus grand nombre possible de gens. Sans une éducation populaire très poussée, ni le PSQ ni le socialisme n'arriveront à prendre racine dans le peuple et à le convaincre d'appuyer les transformation qui s'imposent.

Les partis de gauche tournent souvent à la secte ou à la tour d'ivoire, quand ils n'offrent aucun travail immédiat à leurs membres et quand ils ne savent pas les convaincre que l'immédiat seul prépare l'avenir. Eveiller un camarade à la lutte des classes, distribuer un journal, discuter dans la rue, être présent à la moindre injustice pour la relever et attirer l'attention sur ses causes, travailler à renouveler de l'intérieur des secteurs-clés de l'opinion publique et de l'action révolutionnaire, comme les syndicats, les universités et les journaux, tout cela peut être fait immédiatement sans qu'il soit nécessaire d'avoir construit un *système* global d'idées socialistes.

La pureté de la doctrine et des principes conduit beaucoup plus facilement à des petitesses qu'à des audaces concrètes, à des replis qu'à des offensives appuyées sur ce qui *existe*. Combien de fois « la peur de se compromettre » (intellectuellement) ne l'emporte-t-elle pas « sur la volonté de se battre et de gagner » (G. Martinet) ?

Ainsi, — pour ne citer que cet exemple, — même si le syndicalisme nord-américain a si facilement encouragé des reniements et des compromis, au point de renforcer de son aide le capitalisme, il ne faut pas perdre de vue, au nom du socialisme véritable, authentique et « éternel », que ce syndicalisme imparfait et bâtard a tout de même posé les problèmes réels du passage au socialisme dans une société industrielle et que sa politisation et sa réorientation, ainsi que son expansion, sont indispensables à une transformation profonde de la société. Sans la politisation des syndicats, quelle que soit la manière dont elle s'effectue, je doute qu'un début seulement de révolution soit possible.

La bataille socialiste est plus dure en Amérique du nord que n'importe où ailleurs dans le monde, parce que les gens y sont davantage engourdis par la philosophie du confort qui prêche l'accroissement indéfini de la richesse de tous.

Comment le PSQ pourra-t-il prendre les dimensions d'un mouvement de masse s'il cherche à la rejoindre uniquement à travers une bureaucratie et une démagogie ? Les bureaucraties et les démagogies socialistes ne valent pas mieux que les bureaucraties et les démagogies fascistes. Et dans une société comme la nôtre, les démagogies socialistes sont vouées à la stérilité et au désert, d'autant plus sûrement que les démagogies fascistes ont très souvent l'appui de puissants groupes financiers.

A quoi bon donc les grands sentiments, si ce n'est pour agir ?

Et agir comment ? Il me semble que la seule méthode est celle du contact d'homme à homme et de la démonstration patiente, par les faits, de l'exploitation concertée des salariés qu'exercent les industriels, les trusts, les politiciens, les militaires . . . et parfois même les curés. Démontrer comment toute une minorité se tient ensemble pour vivre et s'engraisser du travail de la majorité et comment cette minorité a organisé la société pour servir ses intérêts à elle.

Et cela, jusqu'à ce que la conscience de classe exploitée ait pris assez de consistance pour qu'un parti socialiste puisse demander au peuple, sans idéalisme, qu'il le mette au pouvoir afin de transformer l'ordre établi.

Et si le peuple, malgré les efforts des socialistes, ne marche pas . . . eh bien, tant pis pour lui . . . et pour nous !

Tous les combats ont une issue incertaine et les causes, une valeur douteuse. Il faut pourtant choisir et faire ce qu'on peut. Nous ne sommes pas des anges ni des bons dieux, seulement des hommes qui devons prendre parti. ★

DANGER MORTEL

Selon M. Gordon McGregor, président de TCA (Trans Canada Airlines) société de la Couronne, le bilinguisme mettrait la vie des citoyens canadiens comme celles des étrangers, en danger grave.

Les périls du verglas, de la neige, de la pluie, du brouillard, ont tous été vaincus par les techniques modernes (dégivreurs, gyroscopes, radars, etc). Cependant, si les aérobus canadiens portaient sur leurs flancs, à côté du sigle TCA, le mot AIR-CANADA, cela risquerait de troubler l'acuité visuelle des équipes de service dans les tours de contrôle des aéroports, de leur faire prendre, sans doute, les fuselages de ces avions pour des ballons publicitaires, et de provoquer ainsi d'effroyables catastrophes.

Avis à MM. Laurendeau, Dunton, qui pourront ainsi, dans leur rapport final, dresser à l'usage des citoyens une liste, la plus exhaustive possible, des cas où le bilinguisme devient une menace à la sécurité des citoyens !

J.-I. G.

LE "SOLEIL" ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

par J.-Claude Paquet

« Sans les journaux, ou n'ayant que des journaux baillonnés et dépendants, l'homme de la rue serait sans défense, plongé dans la nuit. Par conséquent, une presse sans entraves est un des principaux remparts qui protègent le monde démocratique ».

CANADIAN DAILY NEWSPAPER ASSOCIATION

Le journaliste Clément Trudel, du journal Le Soleil, recevait à la fin d'octobre dernier, une note de la direction lui annonçant sa suspension pour une durée d'une semaine. Motif invoqué : collaboration sans autorisation préalable au Magazine Maclean, numéro d'octobre.

Paule-France Dufaux, critique d'arts au journal Le Soleil, recevait il y a quelques semaines, une note de la direction du journal, la priant de passer à la caisse, ses services n'étant plus requis. Aucun motif invoqué.

Voilà deux authentiques cas d'atteinte à la liberté de la presse. Pourtant, quand les journalistes canadiens se regardent le nombril, ils sont portés à dire que la presse du Canada est une des plus libres au monde. C'est un fait que dans plusieurs pays, l'Etat exerce un contrôle rigoureux sur la presse. Au Canada, aucune restriction dans ce sens, mises à part les lois concernant le libelle, et que l'on admet aisément.

On ne verrait d'ailleurs pas très bien pourquoi le gouvernement canadien perdrait son temps à censurer la presse, quand la forme actuelle de propriété des moyens de communications constitue la meilleure assurance contre les renversements de pouvoir attribuables à une presse trop libre. A l'époque la plus sombre de l'ère duplessiste, il y a bien eu le journal *Combat* qui en a bavé un coup à cause des interdictions et des restrictions qu'on lui imposait, mais cette exception mise à part, peu de journaux ont eu à se plaindre d'une intervention de l'Etat. Il faut dire que le journal Combat avait un peu couru après, avec la manie qu'avaient ses rédacteurs de ne pas penser comme tout le monde...

Toujours est-il qu'en régime d'entreprise privée, la nouvelle est devenue l'affaire du patron. La direction du journal Le Soleil n'aime pas plus qu'il ne faut l'information de caractère syndical. C'est tant pis pour le lecteur. Le « patron » pense que telle nouvelle est susceptible de lui faire perdre quelques lignes de publicité ? C'est bien regrettable, mais ça ne passera pas. Le « patron » est-il libéral ? La nouvelle devra l'être aussi.

Bien sûr, il y aura toujours des « forts en démocratie » pour répondre que cela ne brime en rien la liberté de presse, qu'il est loisible à tout le monde de lancer son propre journal et d'y exprimer les opinions qu'il voudra bien. On oublie cependant de dire que pour lancer un journal, il faut compter plusieurs millions de dollars (le Nouveau-Journal a fait dix mois avec trois millions). Si vous n'avez pas ces millions, on aura beau vous dire que vous pouvez lancer votre journal, vous aurez tôt fait de constater que votre liberté est passablement déplumée. Et si vous les avez, vous serez peu enclin à lutter contre un régime qui protégerait votre fortune. Nous parlons ici, bien entendu, des journaux d'informataion.

Nous disions donc que si l'Etat n'intervient pas, les propriétaires de journaux, eux, ont toute latitude pour brimer à leur guise la liberté de presse. Il importe de préciser dès maintenant que cette référence à la liberté de presse ne s'entend pas dans le sens où il serait loisible à tout journaliste de publier tous les commentaires qui pourraient lui passer par la tête, de la politique internationale aux chiens écrasés, en passant par le courrier du coeur. Nous faisons simplement allusion à cette nécessité bien précise de raconter tous les faits en regard d'une nouvelle donnée. Ce qui est loin d'être acquis pour les journalistes, même si quelques rares patrons n'abusent pas trop de leur pouvoir de contrôle sur l'information.

Comment cette intervention du patront se fait-elle sentir dans les salles de rédaction ? D'abord par les « recommendations » faites de vive voix aux cadres de la rédaction, c'est-à-dire, les chefs de nouvelles et les chefs de page, des postes généralement non syndiqués. Il y a également les notes de service aux chefs de pupître. Et puis il y a aussi, dans certains journaux — comme Le Soleil — la liste des « choses à ne pas faire », transmises aux journalistes. Mais au Soleil, on pousse plus loin encore ce contrôle de l'information. Non seulement le journaliste est-il soumis à une série de règles restrictives concernant la rédaction de ses articles dans le journal, ce qui est déjà inadmissible, mais encore, on lui interdit d'écrire dans d'autres journaux ou revues, ou de parler à la radio ou à la télévision.

C'est du véritable servage intellectuel. Le patron s'imagine avoir des droits même sur la pensée du journaliste. C'est monstrueux, et c'est en même temps une injustice sociale. Parce que le public a un droit inaliénable à l'information. Et cette information, c'est le journaliste et non pas le propriétaire du journal qui va la lui donner.

L'affaire Trudel

Mais quelle faute grave Clément Trudel a-t-il bien pu commettre en publiant un article dans le Magazine Maclean ? Cet article du Maclean d'octobre qui a conduit à la suspension de Trudel, s'intitulait : « Un député étouffe un hebdo ».

Ainsi donc, le journaliste Trudel a découvert que, par ses machinations politiques, un député a réussi à faire taire un hebdomadaire, ce qui est rien de moins qu'une atteinte à la liberté de la presse. Trudel dénonce une injustice et se fait suspendre par son patron. Evidemment, la perte d'une semaine de salaire n'est pas terrible en soi, surtout si l'on considère qu'un article à Maclean paye plus qu'une semaine de salaire au Soleil. Mais cela demeure un principe fondamental à défendre, et une injustice à dénoncer.

Le syndicat des journalistes de Québec a formulé un grief devant la Commission des relations ouvrières ; tous les journalistes syndiqués de la province ne peuvent que se joindre à eux pour les appuyer et leur souhaiter gain de cause.

Le cas Paule-France Dufaux

Par contre, la direction du Soleil a été moins douce pour Paule-France Dufaux, critique d'art à ce journal depuis quatre ans. Mlle Dufaux a été priée de passer à la caisse, avons-nous dit, ses services n'étant plus requis. Ce qui ne veut pas dire que la décision a été prise comme ça, du jour au lendemain. Mlle Dufaux a été jugée sans appel par un comité composé de six personnes, dont le gérant-général du journal et son adjoint. Jugée san sappel, et aussi sans être entendue.

Qu'avait-on à reprocher à Mlle Dufaux ? Son incompétence ? On serait fort mal venu d'en parler après quatre ans dans le même service !

Il a transpiré du comité des six juges, qu'on reprochait au critique « de vouloir démolir les institutions locales ». C'est un peu court comme accusation, et ça ressemble un peu beaucoup à un procès d'intentions.

Paule-France Dufaux a eu le malheur de ne pas dire que du bien des différents spectacles ou expositions de peinture présentés à Québec. Il est vrai que tous les spectacles ne peu-

vent pas être extraordinaires, mais quand on sait que le gérant-général du Soleil et l'épouse de son adjoint sont respectivement directeur de l'Orchestre symphonique de Québec et publicitaire du Ballet national canadien, on serait fort mal venu de ne pas trouver formidables les spectacles de ces organismes.

Cela ne veut pas dire qu'on doive toujours être d'accord avec l'opinion de Paule-France Dufaux. Mais est-il un seul critique dans la province qui fasse l'unanimité autour de ses opinions ?

Si la compétence de Mlle Dufaux n'est pas mise en cause, c'est-à-dire ses connaissances de l'art dramatique, son renvoi devient une intervention abusive de la part du patron. Et il y a tout lieu de croire qu'il ne l'a pas jugée sur le plan de la compétence, sans quoi il aurait du moins accepté d'entendre sa défense avant de la renvoyer.

Cette attitude du Soleil est d'autant plus incompréhensible que ce même journal affirmait, dans son éditorial du 27 novembre 1959, et rédigé à la défense de son critique musical : « Si c'est la conception qu'on a dans certains milieux de la liberté de la presse, c'est un peu inquiétant... aussi bien conseiller aux journalistes de ne pas assister aux concerts, aux représentations théâtrales, etc., pour écrire à l'avance un compte rendu tellement élogieux que ceux qui en feront l'objet crouleront sous le ridicule ».

Les cas Trudel et Dufaux sont deux cas notoires d'atteinte à la liberté de presse. L'Alliance canadienne des syndicats de journalistes et l'UCJLF ont vigoureusement protesté auprès de la direction du journal Le Soleil. En définitive, ce sont les syndicats de journalistes qui devront assumer la tâche de défendre la liberté de presse. Mais ce n'est pas pour demain, obligés qu'ils sont de consacrer toutes leurs énergies à des questions aussi élémentaires que la défense des conditions de travail.

En attendant, prenons-nous à rêver de ce jour où tous les ouvriers du monde pourront faire passer à la caisse tous les patrons du monde... ★

STRIP-TEASE

Les meilleures biographies sont les autobiographies. Car elles « dévoilent l'essentiel » : l'âme du personnage. C'est ainsi que personne dans cette province n'est mieux connu maintenant que Me Charles-Edouard Cantin, assistant procureur général du Québec.

Me Cantin a, en effet, mis son âme « à nu », pour l'édification du public, dans une déclaration-fleuve (La Presse, 6 décembre 1963) faite pour se disculper des accusations portées contre lui par Jacques Hébert dans son livre récent « J'accuse les assassins de Coffin ».

Me Cantin analyse « froidement », en subtil procureur qu'il est, les arguments d'Hébert : « Quelle imagination maladive, quelle méchanceté consciente, quel cynisme révoltant, un véritable attrape-nigauds pour amateurs friands de gros feuilletons populaires,... des élucubrations irresponsables,... un ouvrage misérable et méchant,... une prose infecte, malsaine et mensongère,... une saloperie ! »

Me Cantin juge dans le même élan, avec la pénétration et le sang-froid qui le caractérisent, l'auteur de l'ouvrage incriminé et incriminant : « Cet hurluberlu,... ce vaniteux personnage,... de ces barbouilleurs de papier qui usent de tous les moyens de publicité pour assouvir des rancunes personnelles ou se venger de blessures d'amour-propre. »

Voilà ce qui s'appelle un puissant réquisitoire qui pulvérise (euphémisme utilisé pour ne pas blesser l'humilité bien connue de Me Cantin), de la façon la plus « méthodique », tous les arguments d'Hébert. L'assistant procureur général nous avait d'ailleurs prévenu au début de sa déclaration : « Je n'ai aucun talent pour lancer des ordures à la figure des honnêtes gens. »

Nous devons avouer, en effet, que sur ce plan Me Cantin est totalement dépourvu de talent.

Car un personnage de son importance, qui représente depuis « audelà de trente ans » (comme il nous le confie) la dignité, la pondération et l'impartialité de notre appareil judiciaire, ne saurait s'abaisser à la vulgaire invective.

D'ailleurs Me Cantin est au-dessus de tout soupçon, et avec la profonde psychologie qu'on lui connaît, il nous livre les raisons secrètes de son inattaquable intégrité : « ... des hommes de mon âge qui ont de grands enfants pour qui ils sont un symbole de probité ! »

Comment un Jacques Hébert peut-il espérer passer à travers les mailles d'une logique aussi serrée ? Comment pourra-t-on jamais échapper à une argumentation qui a sonné le glas de tant d'adversaires ?

L'assistant procureur général peut dormir en paix : personne dans cette province ne peut plus douter que l'esprit du Duplessisme n'est pas mort !

J.-Ivan Guay

GUERRE AUX INTELLECTUELS

M. Daniel Johnson a peu de tendresse pour les intellectuels, surtout ceux qui prêchent le socialisme en Amérique du Nord. Ce « sont des idéalistes ingénus ou de dangereux démagogues ». « J'ai seulement du mépris, dit-il, pour les socialistes de salon. »

M. Johnson ne manque jamais l'occasion de mettre les « intellectuels » en garde contre eux-mêmes. L'autre jour (27 nov.) au « Club Renaissance », devant la « Junior Brokers Association of Canada », il leur faisait savoir que « ceux qui, comme les partisans de Castro, ont voulu recourir (au socialisme) pour acquérir la maîtrise de leur économie, n'ont fait que changer de maîtres, sans améliorer le moindrement leur situation. »

Les « intellectuels » sont certes très sensibles aux sages avertissements du chef de l'Opposition, mais s'ils avaient le temps de rire, ils pourraient sans doute lui retourner la politesse et dire que « ceux qui, comme les partisans de l'entreprise privée, ont voulu recourir (au bipartisme) pour acquérir la maîtrise de leur économie, n'ont fait que changer de maîtres, sans améliorer le moindrement leur situation. »

Mais M. Johnson se moquerait bien d'eux, lui qui, comme tant d'autres, jouit de « la possession tranquille de la vérité ».

Guerre aux barbus

Pendant que M. Johnson taille une bavette aux « intellectuels », M. Gérard Filion, lui, en taille une aux « barbus » — journalistes, écrivains et artistes — qui ne fomentent que « stupides querelles », et qui ne peuvent que « mépriser les hommes d'affaires » — ces valeureux citoyens « qui travaillent à la révolution... »

Selon le directeur général de la SGF — qui parlait à la Chambre de commerce de Montréal le 27 novembre — les journalistes, écrivains, artistes, hommes de profession et éducateurs se gargarisent de mots. « Ils veulent faire la révolution pour gagner aux Canadiens français une meilleure part des richesses de la province, mais ils affichent du mépris pour ceux qui se retroussent les manches et qui travaillent. »

M. Filion en a de bien bonnes. Certains de ses bons mots — et quelques-uns de ses mauvais — sont désormais passés dans la langue. C'est un homme supérieurement intelligent, aussi ses propos ont toujours l'air de vérités indiscutables. Et pourtant . . .

Oui, pourtant, M. Filion a certainement raison quand il dit que les « barbus » veulent faire la révolution « pour gagner aux Canadiens français une meilleure part des richesses de la province, » mais qu'il nous permette de sourire quand il ajoute que c'est pour le même motif que les hommes d'affaires « retroussent (leurs) manches ».

Les hommes d'affaires sont des gens fort sympathiques, mais quand ils retroussent leurs manches ce n'est généralement pas « pour gagner aux Canadiens français une meilleure part des richesses de la province », mais pour faire de l'argent, et c'est leur droit.

Les « barbus », eux, commencent à croire qu'il n'y a que l'État qui peut réellement « gagner aux Canadiens français une meilleure part des richesses de la province ». Ils croient que l'État est le seul instrument démocratique qui doit et qui peut efficacement réaliser cet objectif.

Il reste à M. Filion à démontrer en quoi ils ont tort.

Une humble supplique

C'est en homme véritablement intrigué, en équilibriste incertain de la résistance de la corde sur laquelle il s'avançait à pas prudents, que M. Geoffrey N. Calvert, directeur-gérant de la firme Alexander & Alexander Services, a conjuré, l'autre jour, le gouvernement Lesage de définir un système de caisse de retraite dont l'effet ne soit pas de « détruire le principe de la libre entreprise ».

La situation est cocasse. Le loup qui demande au berger de « définir un système » qui permette de tondre indéfiniment le mouton.

Sainte entreprise privée

M. Oswald Parent, député de Hull et assistant parlementaire de M. Lionel Bertrand (Tourisme), s'est adressé aux journalistes le 20 novembre dernier. Il leur a expliqué que « le Conseil de la Trésorerie s'oppose à ce que le gouvernement dirige lui-même » l'exploitation de deux restaurants et d'un terrain de golf situés dans le Parc du Mont Orford.

« Nous ne sommes pas en pays socialiste, a-t-il ajouté. L'État ne doit pas empiéter sur un domaine qui, en démocratie, doit être laissé à l'initiative privée . . . »

On ne peut pas être plus clair. La démocratie, ça doit d'abord profiter à l'intérêt privé. Pour ce qui est de l'intérêt public, on en reparlera . . .

Nous v'la beaux

Malgré le zèle apporté à fustiger le socialisme et à chanter les mérites de l'entreprise privée, nos politiciens néo-capitalistes f . . . la trouille à une certaine droite américaine !

L'ex-général Edwin A. Walker, un des dirigeants de la John Birch Society, a déclaré dans une interview accordée au « Telegram » de Toronto, que les communistes, après s'être débarrassés de M. Diefenbaker, sont maintenant au pouvoir à Ottawa.

« Le Canada tombe dans les mains des communistes, a décrété solennellement le général. Les communistes ont concouru à la défaite du premier ministre Diefenbaker et maintenant ils ont la maîtrise du gouvernement actuel. »

C'est fou ce que le parti libéral évolue vite . . . au Texas ! (patrie de l'ex-général Walker).

Le cri du coeur

Le prince Sihanouk, chef de l'État khmer (Cambodge), a déclaré le 12 novembre 1963, au cours d'une conférence de presse, que l'aide militaire et économique provenant de source étrangère ne pouvait assurer l'indépendance de son pays. « Je souhaite, a-t-il dit, que les États-Unis cessent leur aide. Si les Américains étaient assez gentils pour interrompre leur aide, nous serions sauvés. »

Si les petits cadeaux entretiennent l'amitié, faut-il comprendre que les gros la détruisent ?

Jean Pellerin

Pourquoi la Suède n'est pas socialiste

Il n'est pas rare d'entendre des Québécois vanter le « socialisme » suédois, qui ne fait de mal à personne, qui est propre, qui n'impose pas — au moins apparemment — des sacrifices énormes et qui fait apparaître la Suède comme un paradis où le« socialisme » — si douloureux ailleurs — aurait réussi là à stabiliser en quelque sorte la prospérité . . . et la sécurité sans supprimer aucune bourgeoisie.

Mais la Suède est-elle socialiste ? Evelyn Gagnon, qui a fait récemment un séjour dans ce pays avec un groupe de délégués de la CSN, répond sans hésitation : NON. Et elle explique, en bref, pourquoi.

Voici, pour information, deux extraits du 6e article qu'Evelyn Gagnon a publié sur « La Suède, paradis social du capitalisme ». Ce 6e article a paru dans « Le Devoir » du 4 décembre 1963.

« . . . La Suède, quoi qu'on nous en ait dit, n'est pas un pays socialiste. Dès le premier jour, d'ailleurs, un de nos guides nous l'a dit, avec une pointe d'agressivité : « Nous ne sommes pas des socialistes ici. » D'autres nous l'ont répété par la suite.

« Et on est bien forcé de convenir que si l'on cherche en Suède ce socialisme qui prend la forme d'une intervention active de l'Etat dans les affaires économiques, ou d'une mise en question des droits de l'entreprise privée, on ne le trouvera pas.

« Il n'y a pas de « plan quinquennal » en Suède, presque pas de législation du travail, les administrateurs des fonds énormes accumulés dans la caisse nationale de retraite doivent obéir à des directives sévères qui les empêchent d'utiliser ces fonds pour intervenir dans l'économie. (Avis à ceux qui pensent que la future caisse de retraite québécoise porte en elle, comme par essence, les germes du socialisme qu'ils souhaitent . . .) A l'exception des secteurs de la construction et du commerce au détail, où les coopératives sont très actives, l'entreprise privée contrôle la presque totalité des affaires suédoises (à retenir). Les sociétés sont moins taxées en Suède qu'au Canada. C'est, en vérité, un véritable paradis pour un capitaliste . . . »

(Pour financer tous les avantages sociaux dont jouissent les Suédois et qu'envient les Québécois nourris d'insécurité depuis des générations), « il est inutile de souligner que les impôts sur les revenus des particuliers (c'est-à-dire des travailleurs) sont très élevés en Suède (à retenir également). Les Suédois, étant des êtres humains comme vous et moi, ne raffolent pas de ce principe. A Stokholm, l'immense édifice du revenu, un des gratte-ciel de la ville, est situé Place des Vautours, et aucun Suédois ne manquera l'occasion de vous signaler cette coïncidence."[1]

Pierre Vallières

---

(1) Les parenthèses sont de P. V.

CORRESPONDANCE

Jean Pellerin et les collets-blancs

André BROCHU

JEAN PELLERIN, dans CITE LIBRE de décembre 1963, souligne le fait que, au Canada (et par conséquent au Québec) comme aux Etats-Unis, la véritable classe révolutionnaire est celle des collets blancs, et non celle qu'il est convenu traditionnellement d'appeler la « classe laborieuse ». Ce phénomène est dû au fait que nous ne vivons pas dans une société de caractère primaire (en majorité paysanne) ni secondaire (en majorité ouvrière), mais tertiaire, c'est-à-dire en grande partie bureaucratisée.

Or cette classe, précise-t-il, « pourrait éventuellement servir de base, sinon à une révolution, du moins à une transformation, POUR LE MIEUX OU POUR LE PIRE, des structures économico-sociales de la société nord-américaine ». Cette transformation serait due au fait que, plus instruits qu'auparavant, les collets blancs « assument des responsabilités sans jouir d'aucune autorité sur leur travail » et s'aperçoivent avec aigreur que « 80 pour cent de ceux qui travaillent autour d'eux ont pu apprendre leur métier en moins de trois mois. » Nous sommes parfaitement d'accord.

Là où M. Pellerin redevient lunatique, c'est quand il affirme — ce qui est contradictoire avec la possibilité d'une « transformation, POUR LE MIEUX ou pour le pire », qu'il énonçait plus haut — que ces collets blancs « frustrés et amers » ces diplômés sans récompense sont, par nature, non pas un ferment de révolution progressive, mais un ferment de réaction. Pour l'affirmer, il se réfère à la pensée de C. Wright Mills, et il voit dans l'enquête sur le séparatisme la confirmation de cette théorie pour ce qui est du Québec. Il se peut qu'elle soit, de fait, une manifestation de cette aigreur et, dans une certaine mesure, de cette réaction; que « la grande majorité de ceux qui favorisent l'indépendance du Québec prévoient qu'une fois la séparation faite, leurs chances d'avancement seraient plus grandes, leur standard de vie et leur revenu plus élevés et le chômage moindre qu'actuellement » (enquête du McLean). Mais je ne vois pas en quoi l'indépendance SOIT NECESSAIREMENT UNE SOLUTION FASCISTE au problème de la « grande classe moyenne ». La solution proposée par Lloyd Warner, et que M. Pellerin ne semble pas rejeter, propose qu'on ne favorise plus l'accession du plus grand nombre aux études avancées. Ainsi, on réduirait le danger de l'aigreur, et par conséquent, d'une solution extrémiste (socialiste ou fasciste): voilà qui me semble plutôt réactionnaire!... D'autre part, le problème se posera aussi en dehors du Québec — au Canada anglais notamment, et si cette « transformation des structures économico-sociales » se fait au profit du fascisme (les craintes de M. Pellerin sont valables pour eux autant que pour nous), en tant que province nous serons nécessairement entraînés dans ce mouvement.

Donc, l'indépendantisme en soi (qui d'ailleurs n'existe que pour les fédéralistes, comme la violence en soi) n'est pas déterminant sur le plan social. Et la preuve, c'est qu'il y a plusieurs formes de séparatisme dont certaines, je le reconnais aisément, sont rétrogrades. C'est pourquoi il importe que les socialistes, plutôt que de perdre leurs énergies à lutter contre un mouvement irréversible d'anti-colonialisme, luttent à l'intérieur de celui-ci et en prennent la direction idéologique et pratique.

De plus, je ne vois pas en quoi lutter pour la cause canadienne, cela soit moins « nationaliste » que lutter pour la cause québécoise. Il y a d'ailleurs deux façons d'être pour un Canada « from coast to coast »: ou bien on part du principe que le Canada forme une seule nation, ou bien qu'il est formé de deux nations. Si on lutte pour LA nation canadienne, on ne peut faire qu'épouser les problèmes nationalistes du Canada-Anglais face aux Américains. Le Canada-Anglais est fortement et de plus en plus asservi par les Etats-Unis, sur les plans culturel, politique, économique, et se définit continuellement CONTRE ceux-ci. Il y a donc là l'impératif de protéger la nation canadienne contre la nation américaine.

Ou bien l'on reconnait que les québécois forment une nation, mais que l'ETAT peut être commun à deux nations. A ce moment, qu'est-ce qui justifie que nous confiions le soin de nous diriger aux canadiens-anglais plutôt qu'aux Américains, qui pourraient nous assurer un standard de vie tellement plus grand? — plutôt qu'à nous?

N'oublions pas non plus que les provinces de l'Ouest sont de plus en plus submergées par la culture américaine, qu'elles ont beaucoup moins que l'Ontario (du moins, son élite) le souci de former une nation différente de la voisine. Et que, en fin de compte, le Québec sans doute risque sans doute moins d'être assimilé aux Etats-Unis en étant indépendantiste qu'en s'accrochant à un Canada déjà très fortement américanisé. Cela, messieurs les Anglais le savent. C'est pourquoi ils se raccrochent à nous, mais je ne crois pas que, si la majorité est impuissante à se défendre, une minorité puisse l'y aider tellement. Avant de rejeter la question nationale comme ne répondant pas aux problèmes sociaux actuels, que les fédéralistes se demandent donc si, dans quelques années, ils n'auraient pas à se la poser d'une façon beaucoup plus tragique, peut-être même désespérée.

Pour revenir au phénomène de la « grande classe moyenne » du Québec (celle des collets blancs), qui est la classe « révolutionnaire » par excellence, c'est-à-dire celle sur laquelle on doit agir pour transformer notre société, je demande à M. Pellerin ainsi qu'à tous les socialistes de sa génération: que faites-vous pour elle? Comment répondez-vous à cette fermentation qui se fait sentir chez elle? En l'empêchant de s'instruire, pour éviter son mécontentement? Ou quoi? En la détournant de l'indépendantisme? Vous savez bien que ce n'est pas une solution, et que son « fascisme » pourrait parfaitement prendre une autre forme. Quant à nous, nous l'inviterons inlassablement à créer un état indépendant, socialiste et laïque. (Je ne connais pas de peuple socialiste qui ne soit indépendant.) Votre génération est au pouvoir depuis quelques années, elle a une expérience concrète des problèmes sociaux, économiques et politiques qui se posent. Cette expérience ne peut que nous être utile, car nous ne la possédons pas encore. Nous avons seulement des exigences plus radicales que les vôtres. Cessez donc de nous opposer un fédéralisme stérile, qui a couvert jusqu'ici un régime social injuste et inadéquat à la situation. A ce moment, un « dialogue », comme vous dites, sera possible et nous participerons ensemble à la révolution.

P.S. Il me semble que, demander une refonte de la Constitution, c'est faire là aussi du nationalisme, mais du nationalisme canadien (i.e. CANADIAN et québécois). Le nationalisme est actuellement inévitable et découle de la situation qui nous est faite. Mais, nationalisme pour nationalisme, je préfère celui qui mise uniquement sur le Québec. La seule position « a-nationaliste » cohérente qui soit, c'est celle d'un Pierre Elliott-Trudeau, par exemple, qui lui accepte le STATU QUO. ★

LA LIGNE DU RISQUE

par *Pierre VALLIÈRES*

« NOTRE culture a totalement négligé de fouetter les puissances de l'homme. » — « Nous avons plus besoin d'attaquer que de défendre. » « Notre époque a créé un vide infini à combler qui nous forcera à être politiques. » — « Rien ne tyrannise autant que ce qu'on ne choisit pas. » « Une ligne, je le souhaite, divisera désormais notre petit monde; ce sera celle de l'affirmation, la ligne du risque, la ligne du parti net, la ligne de la réponse sans ambage. »

Peut-être achevons-nous de nous analyser au niveau des abstractions ou à celui de nos morbidités traditionnelles que sont la peur de vivre, le silence, l'isolement et le goût janséniste du péché. En tout cas, Pierre Vadeboncoeur, le premier, à décidé de rompre totalement avec nos mauvaises habitudes de perpétuels hésitants pour choisir de vivre une liberté qui se réalise par l'action, une liberté qui ne vient pas du ciel mais qu'il faut faire de ses mains.

« La ligne du risque » est une sommation à choisir le courage, vertu essentielle au plein accomplissement de l'homme. Jusqu'à maintenant, on nous avait prêché la soumission à notre « héritage » culturel composé d'ignorances et de dogmatismes. Si nous avions écouté nos maîtres en soutanes, délégués par la Sainte Eglise pour nous maintenir, au nom d'un Baptême obligatoire et d'une Vérité définitive, dans le respect de l'Ordre établi, nous serions demeurés bien sagement, jusqu'à l'Extrême-Onction et la chapelle ardente, dans l'attente passive de l' « autre monde » et le mépris torturant de la vie présente.

Aujourd'hui encore, si nous écoutions les valets aux complets sombres (genre Claude Ryan) des fabricants de petits catéchismes, de petits enfants de choeurs et de petits bourgeois chrétiens, nous défendrions, contre nos besoins les plus fondamentaux d'hommes libres, l'exploitation de notre existence au profit des privilèges que s'est accordé une certaine religion pour envahir toute la vie et la dresser à l'obéissance.

Nous n'avons que faire de l'obéissance.

On nous a suffisamment humiliés en nous infligeant, au sortir du collège, la pénible conversion de nous refaire complètement d'un bout à l'autre . . . pour enfin découvrir et assumer notre liberté.

Ce qu'il nous faut, maintenant, c'est le risque d'une aventure dont l'issue demeure incertaine, mais dont l'accomplissement quotidien, au moyen de l'engagement, du choix et même du parti-pris, est notre seule garantie contre la médiocrité, l'imbécilité et l'impuissance de ceux qui nous ont donné la vie dans un paysage trop vaste pour que la tranquilité puisse l'habiter.

Si nous avons à obéir à quelque chose, ce ne peut être qu'à la passion de vivre notre destin comme il nous plaît.

Pierre Vadeboncoeur vit le sien à voix haute — et non du bout des lèvres. Son livre est avant tout un témoignage et un appel. Il ne convainc pas par la rigueur de syllogismes alignés les uns derrière les autres, mais par sa ferveur d'insatisfaction et sa faim révolutionnaire d'une société nouvelle, où l'homme pourra être lui-même sans être coupable ni aliéné, où l'homme sera le seul maître, et non plus la Loi à sa place.

Qu'il parle de Borduas ou du syndicalisme, de la culture ou de la paix internationale, toujours, dans chaque mot, est présent son idéal de pleine et robuste liberté, son courage à l'égal de son espérance et sa simplicité faite — on le sent très bien — de grands déchirements et d'un amour puissant.

« La ligne du risque » est le livre le plus humain qui ait été écrit ici, parce que c'est le plus passionné.

On n'entre pas dans les détails d'un pareil livre pour le critiquer ligne par ligne. On se laisse emporter par le mouvement de la pensée qui suppose connus par expérience les faits dénoncés. On se laisse gagner par la ferveur de cette démarche, parce que cette démarche est déjà la nôtre : une liberté d'esprit qui est choisie pour permettre enfin l'engagement et la responsabilité, dans un pays où la Vérité officielle a toujours voulu nous imposer le non-engagement et l'irresponsabilité infantiles d'une soumission aveugle à ceux « qui avaient déjà pensé pour nous » et qui possédaient tous les diplômes d'honnêteté et d'intégrité décernés par l'Ordre.

Pierre Vadeboncoeur plaide pour un risque total et une rupture complète. Car rien ne nous est plus nécessaire que de nous orienter sans tarder vers l'avenir, vers cet inconnu auquel il nous appartient de donner librement un visage.

Ce risque est la condition même, pour nous, d'une survie en terre américaine qui soit autre chose qu'un passif esclavage enfariné d'un certain luxe.

Il écrit : « On espère, pour l'honneur de l'homme, que n'importe quelle parcelle de vérité, même agglutinée d'erreurs énormes, sorte enfin de quelque bouche, directement, spontanément, entièrement, violemment, de n'importe quelle façon, mais sans ménagement . . . afin qu'on puisse au moins une fois ici prendre idée de ce que c'est que le choix d'une liberté. »

Avec « La ligne du risque » de Vadeboncoeur, on a déjà une bonne idée de ce qu'est ce choix et on ne peut s'empêcher de souhaiter que sa générosité d'esprit et son non-conformisme se répandent assez pour supplanter, comme caractéristique nationale des Canadiens français, la tiédeur bien-pensante et l'inconscience massive. ★

LA FIESTA DES DIEUX AZTÈQUES

par Yerri KEMPF

IL me faut remonter à ma première rencontre avec l'Opéra de Pékin pour retrouver un choc comparable à celui que m'ont produit les Ballets folkloriques du Mexique. A vrai dire, le mot folklore a une résonnance un peu péjorative et s'applique souvent à des exhibitions charmantes de vieilles danses paysannes. Ici il s'agit de toute une civilisation qui, durant trois heures, déroule ses fastes, ses mystères et sa noblesse. C'est comme si les Dieux précolombiens déversaient sur la scène leur hotte de mythes ! L'oeil et l'oreille sont comblés et le mot sublime vient constamment à l'esprit. Il n'est pas question de faire une analyse des différents tableaux qui composent le spectacle, l'humour même y a sa place. Il faut cependant souligner l'admirable ordonnance de ces tableaux et le rythme de leur succession qui est exemplaire : jamais un temps mort et chaque fois un nouvel émerveillement gagne la salle. On emporte avec soi des visions où le sacré et le dyonisiaque s'entrelacent profondément. C'est en y réfléchissant après coup qu'on découvre que cette richesse découle — richesse qui se rit du dieu dollars — du mariage des divinités mayas et aztèques avec l'art de vivre espagnol. La vieille Asie n'est pas absente non plus, ayant sans doute inscrit sa fantasmagorie dans le sang des premiers conquérants de la terre mexicaine. Même la fureur vaudoue trouve un court moment son expression : c'est la danse du chevreuil, diamant noir dans cet amas de merveilles. Bref, une extraordinaire réussite, dont il convient de féliciter hautement la grande responsable : Amalia Hernandez, directrice de la troupe.

Quand l'enseignement devient esthétisme

L'Egrégore vient d'inaugurer sa nouvelle salle. Celle-ci est spacieuse et sa belle scène élizabéthaine permettra des expériences de mise en scène, allant dans un sens novateur. Si l'on se réfère à certaines déclarations, si l'on considère le répertoire de cette troupe, il apparaît que Mme Françoise Berd et ses collaborateurs prônent ostensiblement un certain anticonformisme. Ainsi la plupart des comédiens qui participent aux spectacles de l'Egrégore méprisent le théâtre de boulevard et son public bourgeois : ils se croient sincèrement aux antipodes de ce genre de divertissement. Or la façon de monter « B.B. s'en va-t-en-guerre » a justement transformé les textes au vitriol de Brecht en récitation académique et l'on a pu voir comment le théâtre dit engagé, sorti de son contexte, présenté en robe du soir, perd toute nocivité et n'est plus qu'un spectacle d'assouvissement... présenté par surcroît le soir de la première à une salle nettement bourgeoise. Voilà une expérience qui aura fait se retourner dans sa tombe celui qui a écrit :

« Ma jeunesse a été celle d'un garçon
Dont les parents ont du bien.
Ils m'ont mis un faux-col autour du cou et m'ont donné
L'habitude d'être servi par d'autres.
Ils m'ont appris l'art de commander.
Mais quand plus tard j'ai regardé autour de moi
Je n'ai pas aimé les gens de ma classe
...
Et j'ai abandonné ma classe et pris pour compagnons
les hommes d'humble condition. »

M. André Pagé et ses camarades ont ramené l'enfant prodigue au bercail bourgeois et en ont fait un bon petit qui récite ses Ave et ses Pater contre la méchante guerre, si bien que toute cette oeuvre écrite pour les ouvriers allemands, devant être une sorte de catéchisme révolutionnaire populaire, tend à devenir un récital poétique pour repus — qui garnissaient les banquettes justement ! – récital languissant et un peu longuet.

Brecht, de toute évidence supporte mal l'embourgeoisement. Ainsi désamorcé, ainsi offert à un public auquel il n'est pas destiné, le texte perd presque toute sa vitalité. Il prend même une allure primaire, que lui reproche précisément ses adversaires... Singulière dégradation ! Il y a là un processus à observer également au niveau de l'Egrégore : on organise maintenant des galas à $10. ! Où sont les neiges d'antan ?

Une cure de rire au Stella

Le fait est là, indubitable : le public rit beaucoup au Stella au cours de la représentation du « Fils d'Achille », pièce de boulevard habilement troussée par une main de femme : Maria Mauban, qui signe Claude Chauvière. Non seulement les rires fusent constamment, mais à l'issue du spectacle, les visages demeurent épanouis, détendus, heureux. Voilà de quoi consterner nos beaux esprits et rendre chagrin nos bas bleus. Décidément l'homme est un triste animal ! Il a la fibre métaphysique dans un piteux état et quant à sa temporalité, elle est branchée, la malheureuse, sur la futilité la plus indécrottable ! Sainte Simone de Beauvoir, secourez-nous ! Et vous, mânes de Philaminte et de Bélise, descendez sur nous !

« Est-il de petits corps un plus lourd assemblage
Un esprit composé d'atomes plus bourgeois ?
Et de ce même sang se peut-il que je sois ? »

Oui, se peut-il, seigneur ?

En attendant certains discours ou plutôt sermons, où la fascinante platitude le dispute à l'accablante prétention, on peut se demander en effet si c'est le même sang qui irrigue ces cerveaux sublimes. Car quand on les rencontre, ces Trissotins et ces Précieuses Ridicules, ils parlent comme vous et moi de leurs petits ennuis domestiques... On cherche même à l'occasion à faire de l'esprit... Mais au théâtre, fi donc, loin de nous toute image bassement quotidienne et surtout, haro sur le mot drôle, le sens comique. Soyons sentencieux que diable ! Employons des mots dont le sens nous échappe et écrasons le commun des mortels de notre suffisance !

Dieu merci, le public se rit aussi de nos Bossuet de l'ennui existenciel. Il continuera encore longtemps à se rendre le soir au théâtre pour y trouver un moment d'agréable détente. Lorsque cette détente est obtenue avec de l'invention sans vulgarité, des répliques qui font mouche, une interprétation élégante, dynamique comme c'est justement le cas avec la troupe du Rideau Vert, pourquoi bouder son plaisir et ne pas rire avec toute une salle comblée. Donc bravo Jean Dalmain, responsable de la mise en scène et bravo Monique Leyrac, Geneviève Bujold et leurs camarades.

Ionesco se meurt à l'Égrégore

« Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles », proclamait Paul Valéry il y a près d'un demi-siècle. « Nous vivons au Moyen Age de la fin du monde », déclarait de son côté Léo Ferré dans les studios de Radio-Canada, une heure à peine avant que ne débutât la représentation du « Roi se meurt » à l'Egrégore devant un public de gala en robe longue et en smoking. Ce fut en vérité une pénible veillée funèbre : cette agonie n'en finissait pas et à la fin du spectacle c'est Ionesco qui fut déclaré mort et enterré.

Je ne suis pas de cet avis. Je crois plutôt que la pièce a été assassinée par son metteur en scène Jean-Pierre Ronfard lequel avait déjà Eschyle à son actif, on s'en souvient peut-être. J'avais lu « Le roi se meurt » et j'avais trouvé un goût d'apocalypse à ce texte : Ionesco avait écrit sa « Fin de Partie ». Ce monde — notre monde — s'en va en morceaux, tombe en ruines, s'abîme dans le néant et un homme — Béranger — Ionesco — tente vainement de se raccrocher aux débris du temps. Les siècles et les minutes se confondent... fondent plus exactement, fissurant les palais, rétrécissant le globe et rendant lépreuse toute beauté. Le prophète Ionesco nous présente comme dans un miroir magique la fin du monde, l'apocalypse. Il va même jusqu'à situer la chose historiquement puisque le roi évoque un moment ses 9 milliards de sujets !... ce qui nous porte aux environs de l'an 2,000. Dans à peine quarante, cinquante ans donc !

On peut bien entendu considérer ce genre de propos comme des divagations maladives et sans réel intérêt. Mais Ionesco, lui, a composé sa pièce, hanté par cette angoisse qui rappelle la Grande Peur ressentie par les hommes aux approches de l'An mille. Il fallait donc installer sur la scène un taudis délabré, des personnages en haillons, bref une sorte de camp de concentration et non un joli décor de Mille et une Nuits et des robes ravissantes. Il fallait enlaidir les interprètes féminines ou même carrément choisir une distribution presque grotesque, surtout pour incarner les deux reines. Charlotte Boijoli et Kim Yaroshevskaya, dont le talent n'est nullement en cause, jouent du Shakespeare, du vrai Shakespeare, alors que le « Roi se meurt », c'est du Shakespeare mangé aux mites et couvert de graffitis. La dérision doit l'emporter sur la grandeur. Plus exactement la grandeur doit sombrer dans la dérision. En optant pour la vraie grandeur, Jean Pierre Ronfard a transformé l'auteur de la « Cantatrice chauve » en écrivain académique de mauvais goût. D'où le profond ennui ressenti par le public : le roi ne se mourait plus, il était déjà mort, et ceci malgré les efforts de Maurice Dallaire qui, presque par miracle, nous a par moment fait entendre le halètement de fin du monde de son personnage.

Après Ionesco, c'est Molière qui succombe...

Je demeure persuadé que Molière a écrit son « Avare » pour faire rire les honnêtes gens et je crois que c'était là une ambition fort louable : personnellement je ne me sens pas déshonoré lorsque j'éclate de rire ! D'ailleurs dans cette comédie qui tend au vaudeville, les rouages psychologiques sont nettement sacrifiés au mécanisme du comique et certains personnages de l'Avare sont déjà des amorces aux marionnettes à la Feydeau. En poussant cette pièce dans le giron du romantisme et en voulant présenter une sorte de tableau clinique de l'avarice, on fait surtout apparaître les invraisemblances et les ficelles de la pièce. Toujours est-il que je n'ai guère ri au cours de la représentation et ne m'en vante point. Il faut dire que la distribution m'a paru faible, mal à l'aise. Seul Jean Gascon domine le spectacle comme un stylite domine le désert qui l'entoure. Ce très grand comédien a tout à coup une drôle de conception de Molière, une conception qui n'est pas drôle du tout. Hélas, trois fois hélas ! Cette fin de novembre, quelle hécatombe.

Le feu sacré de Pascal Desgranges

Les Insolytes ! Ils sont jeunes. Ils n'ont pas tous vingt ans. Ils sont atteints du haut-mal : le théâtre. Ils se sont nichés dans une toute petite salle : la Cabergnote. Même pas cinquante places. Mais c'est un endroit où il se passe quelque chose. Un haut lieu comme on dit. Les amateurs de théâtre se rendront là. C'est un devoir, je le proclame.

Le premier spectacle des Insolytes est signé Arrabal. Qui est Arrabal ? Encore un étranger qui a choisi la langue française pour s'exprimer. Après Ionesco, Beckett, Adamov... Curieux ce recours à la clarté française pour nous imposer des cauchemars, des « sommeils de la raison, comme gravait Goya, et qui engendrent des monstres. » Bien sûr, on songe aux atrocités de la guerre civile espagnole : Arrabal est né au milieu de cette démence. Mais ce n'est que l'accident. Il y a dans le « Tricycle » et « Oraison », les deux textes représentés, quelque chose de profondément espagnol. Comment le définir, l'analyser ? C'est sans doute le brassage des sangs. La goutte de sang noir, et celle de sang maure qui ont pour toujours chargé l'âme ibérique de cette imagerie sauvage, de cette nudité des instincts. Il y a une cruauté animale qui préside aux jeux de l'arène. « Du sang, de la volupté et de la mort », humait Barrès. Voilà les ingrédients. Agités, traversés par des larves sadiques. Avec des élans de tendresse puérile. Des caresses d'une pureté incroyable. Un univers à la fois fascinant et repoussant où la morale ne pénètre pas, où l'humour pousse, fleur noire...

Eh bien, tout ça, ces jeunes ont réussi à l'installer sur scène. C'est un tour de force et qui n'est pas le fruit du hasard. Il y a une volonté derrière tout ça, une personnalité, un sens étonnant du théâtre. Cette volonté, cette personnalité, ce sens ont un nom : Pascal Desgranges. Cet ancien élève de l'Ecole Nationale de Théâtre commence à faire parler de lui. Et ce n'est qu'un début. Un début magistral. Pascal Desgranges, voilà un homme avec lequel notre théâtre devra désormais compter. Dès sa première mise en scène, il s'affirme exceptionnel. Petit détail qui n'est pas dépourvu d'intérêt : le côté visuel — très réussi — du spectacle, dû à Guy Bergeron, n'a pas coûté $50. Cinquante... Je n'insiste pas.

POUR LA SUITE DU MONDE

par *Michel PATENAUDE*

LE jeu est presque enfantin. Nous nous écoutons parler, comme des gens qui entendent pour la première fois leur voix enregistrée au magnétophone; nous sommes surpris, lorsque nous nous voyons à l'écran, que nos gestes et nos visages prennent tout à coup un sens, comme quelqu'un, qui ignore tout de la technique photographique, s'émerveille d'avoir réussi son premier instantané.

Nous découvrons la *magie*. Toute la ferveur qui entoure le cinéma canadien actuellement est le résultat de cette prise de conscience. Et nous

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adopté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne en due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 4 décembre 1963, est formé des personnes suivantes:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :
Claude Longpré

VICE-PRÉSIDENT :
James Hodgson

SECRÉTAIRE :
Jean Dostaler

TRÉSORIER :
Yves-Aubert Côté

ADMINISTRATEURS :
Benoît Baril
Jacques Hébert
J.-Z.-Léon Patenaude
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau
Jean Pellerin
Pierre Vallières

COMITÉ DE SURVEILLANCE :
Roland Parenteau, président
Marc Lalonde
Jean-Paul Geoffroy

ARCHIVISTE :
Pierre Tanguay

VÉRIFICATEUR
Jean-Guy Rousseau, C.A.

---

apprenons à traduire la chaleur de notre « terre de Caïn ». Car le Canada français n'a jamais existé sur la carte du cinéma : une manière d'agir et de sentir demeurait stérile, surtout une réticence à se projeter était invaincue.

Les films des trois ou quatre dernières années ont souvent fait figure d'expériences de laboratoire. Des recherches formelles, inutiles parfois, des tâtonnements, en même temps que l'incapacité de transcender certains impératifs (les exigences du film fait pour la télévision, les traditions d'une production officielle à but utilitaire, etc.) n'ont pas permis à ces oeuvres de faire une trouée importante dans le public. *Pour la suite du monde* de Michel Brault et Pierre Perrault possède une tout autre envergure et on peut penser qu'il s'agit du premier film canadien-français à entrer dans le « domaine public ».

Dissipons d'abord un malentendu. La publicité présente *Pour la suite du monde* comme une épopée. Le spectateur s'attend donc à quelque chose de grandiose, à des personnages plus grands que nature. Et il est déçu. Le marsouin de l'Ile-aux-Coudres n'est pas la baleine de Melville. Beaucoup plus qu'une occasion d'exalter un mode de vie, la pêche au marsouin a été pour Brault et Perrault un moyen d'investigation.

En reprenant une tradition abandonnée depuis près de quarante ans, les habitants de l'Ile-aux-Coudres font surgir le passé de leur pays. Les liens qui unissent les générations deviennent tout à coup naturels. Une très longue histoire, qui remonte à Jacques Cartier et aux Indiens, se rapproche de nous. Les traces d'une façon de vivre archaïque — traces qui subsistent dans le présent — deviennent plus évidentes et servent en quelque sorte de contrepoint aux forces de la civilisation contemporaine.

Il est très rare qu'un documentaire réussisse, comme *Pour la suite du monde* le fait, à exprimer globalement la conscience d'une population. Le plus souvent, il est impossible d'aller au-delà des apparences. Ici, au contraire, parce qu'on se trouve chez des gens pour qui les traditions ont un prix, il faut scruter leur passé, voir comment il s'intègre au présent et quel rôle il joue dans les habitudes de vie et la mentalité des insulaires. Le grand mérite de Brault et de Perrault a été de rendre cette synthèse sensible et de permettre une connaissance plus juste et plus vraie d'un milieu.

Pour la suite du monde est peut-être le film qui utilise le plus intelligemment les techniques du cinéma-vérité. Le psychodrame n'apparaît pas comme un simple truc : il est à la racine même de cette chronique, ses éléments préexistaient au film dans l'esprit des personnages. Si de prime abord certains acteurs semblent « en remettre » (Louis Harvey par exemple), c'est justement que cette descente dans un passé qui est toujours vivant suscite un enthousiasme et une exaltation qui débordent les cadres de la vie quotidienne et forcent à retrouver une vitalité et une énergie perdues.

M PIERRE TANGUAY
661 STUART
MONTREAL 8 PQ CAN

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication."

VIENT DE PARAÎTRE

J'accuse les assassins de Coffin

par *JACQUES HÉBERT*

• Des faits nouveaux et de nouvelles preuves s'ajoutent au dossier, à la suite des enquêtes menées par Jacques Hébert

EN VENTE PARTOUT À **$1.50**

EN GRÈVE

L'histoire de la C.S.N. et des luttes menées par ses militants de 1937 à 1963

***Préface de* JEAN MARCHAND**

et la participation des auteurs suivants...

JEAN-PAUL LEFEBVRE, JEAN FRANCOEUR, PIERRE VADEBONCOEUR, JEAN-LOUIS ROUX

PRIX : $2.50

LE CHEF

Une biographie politique de Maurice Duplessis

par *Leslie Roberts*

(Traduction de Jean Paré)

PRIX : $2.00



3411, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL 18 • VI. 9-2228